



FORMATION INITIATEUR
Stage initial
6&7 octobre 2018

COMITE DEPARTEMENTAL – ESSONNE 91

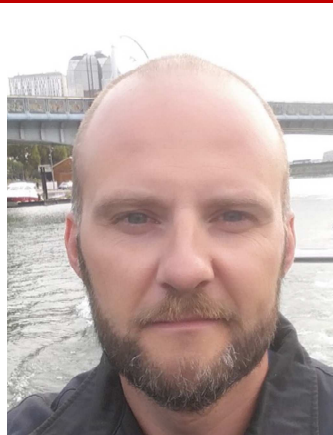
FEDERATION FRANCAISE ETUDES & SPORTS SOUS-MARIN



Philippe
BRIDENNE
TSI



Sandrine
BETTON
TSI



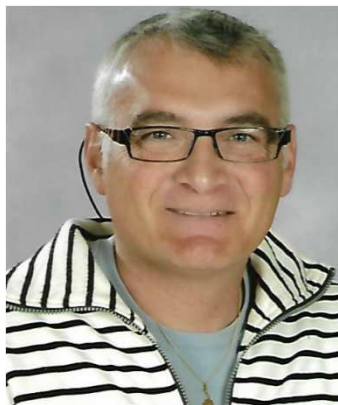
Christophe
FLORENT
TSI



Jean
LAPETOUILLE
TSI



Michel
RONSIN
TSI



Éric
LEGRENEUR
E4



Laurence
BENARIAC
TSI



Alain
COVILLE
TSI



Catherine
LONDON RENARD
E4



Pierre
CUCURULLO
E4

Samedi 6 octobre 2018

accueil

présentation de la formation et de l'examen

cadre réglementaire – Code du Sport / rôles & prérogatives / Organisation fédérale – Licence

pause

communication TP / Communication

accueil du plongeur

pause déjeuner

pédagogie générale – Définitions / Difficultés

TP

pause

évaluation

TP

l'acte pédagogique – Progression / Plan de cours

TP

Dimanche 7 octobre 2018

accueil

rappels de la veille

cadre réglementaire – Responsabilité civile / pénale / assurances

pause

réglementation CACI / Jeunes plongeurs / sécurité dans l'activité / EPI / secourisme

pédagogie organisationnelle

pause déjeuner

pédagogie organisationnelle TP

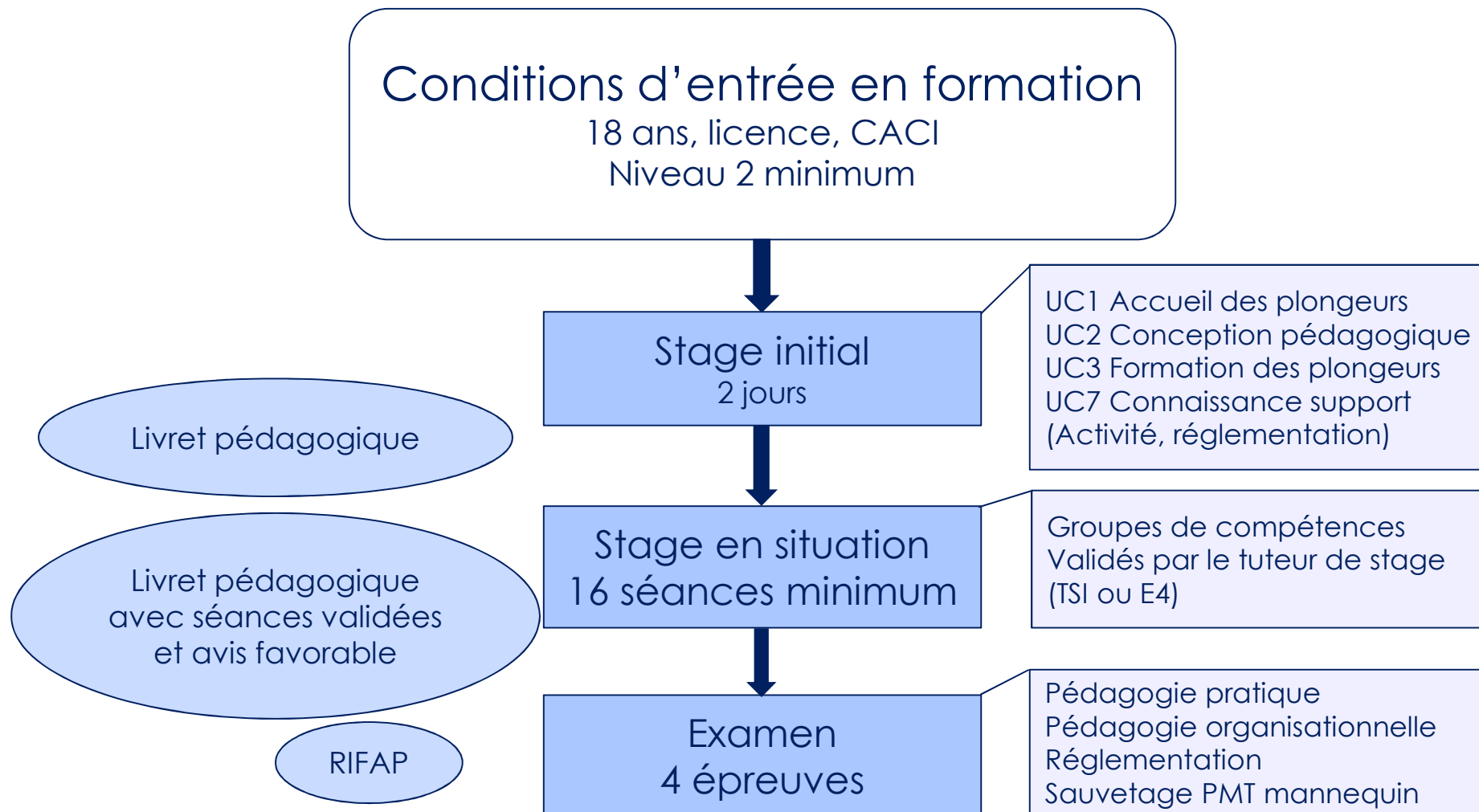
pédagogique spécifique Contenu de formation, fiche séance pratique et théorique

Pause

TP

bilan de la formation et remise des livrets pédagogiques

La formation initiateur



Conditions de candidature à l'examen
Avoir 18 ans, être Francophone
Présenter

- Licence FFESSM en cours de validité
- CACI de moins d'un an
- Brevet de plongée
 - Niveau 2 mini +12 plongées en autonomie en milieu naturel certifiées sur le carnet
 - Niveaux 3 et plus dispensés de cette condition
- Carte RIFA Plongée
- Présentation par le Président du Club d'appartenance



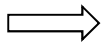
Stage initial
2 jours



Stage en situation
avec livret pédagogique validé
portant la mention favorable

Groupe optionnel réservé aux GP-N4

UC10



- Pédagogie en scaphandre de 0 à 20 m
- En milieu naturel
- Transmission des connaissances théoriques au niveau 2

4 épreuves

Pédagogie pratique (coefficient 2)

30mn de préparation et 30mn de présentation

Pédagogie organisationnelle (coefficient 2)

30mn de préparation, 10mn de présentation et 20mn max de questions

Réglementation (coefficient 2)

Épreuve orale ou écrite

Sauvetage mannequin (coefficient 1)

Nager en surface 100 m en PMT

Descendre à une profondeur de 2 à 6 m

Tenir une apnée de 20s en déplacement

Récupérer 10s maximum en surface

Redescendre à la même profondeur

Prendre le mannequin et le remonter

Faire le signe de détresse

Remorquer le mannequin sur 100m

Cadre réglementaire 1

Le sport en France

- Organisation du sport en France
- Le Code du sport

Les prérogatives de l'initiateur E1 / E2

- Les prérogatives de l'initiateur E1 / E2
- Les prérogatives spécifiques de l'initiateur E2

L'organisation de la FFESSM

- Organisation centrale de la FFESSM
- Les commissions
- Les CoDep
- Les numéros des clubs

La licence

Le sport en France

Ministre de la ville de la jeunesse et des sports
Roxana MARACINEANU



Rôle L'État est responsable de la conduite des politiques sportives en France. L'état coordonne, soutient et contrôle

Le CNOSF

Rôle Représente toutes les fédérations auprès de l'état, toute subvention allouée par l'État au titre du sport est soumise à l'avis du CNOSF, qu'il s'agisse d'un petit club local ou d'une fédération nationale, et ce qu'il s'agisse du sport de haut niveau ou du sport « loisir »

Les fédérations : FFESSM

Rôle Lorsqu'un agrément est délivré à un organisme national et fédératif, celui-ci devient une fédération agréée. Les fédérations sportives agréées participent à la mise en œuvre des missions de service public. Il peut alors être décidé de lui accorder une délégation. Un décret en Conseil d'État détermine les conditions d'attribution et de retrait de la délégation, **la FFESSM est délégataire**

Le cadre juridique est fixé par le **Code du Sport**

Le Code du Sport complet est la source unique du droit pour tout le sport français

La dernière modification date du 6 avril 2012
parue au JO du 17 avril 2012

ANNEXE III-15b Qualification minimale de la personne encadrant la palanquée (Article A. 322-74)

Dans cette annexe apparaît l'initiateur E1 ou E2

Information sur l'origine du Code du Sport

1940 Premières réglementation sur le sport

1945 Ordonnance

1975 Loi Mazeaud

1984 Loi Avice

Les prérogatives de l'initiateur E1/E2

Elles sont définies dans le Code du Sport
(Art A322-71 à A322-101 et annexes) et rassemblées dans le MFT

- Surveillance et organisation des séances en bassin, dans l'espace 0 - 6 m
- Responsabilité d'enseignement en bassin, dans l'espace 0 - 6 m (DP)
- Enseignement du débutant au Plongeur Autonome Niveau 2 dans l'espace 0 - 6 m
- Enseignement de la plongée enfants (brevets et qualifications)
- Participations aux jurys du brevet N1
- Validation des compétences N1 en milieu artificiel

Prérogatives sous l'accord du Président du Club

Encadrant de référence pour

La plongée jeune

pour les enfants de moins de 8 ans (espace 0 – 1m)
plongée libre et randonnée palmée pour les Etoiles de mer 1 à 3

la randonnée subaquatique

L'apnée

E1 reconnu par équivalence

comme Initiateur-Entraîneur Apnée Niveau 1 (IE1) de la FFESSM
Apnéiste Niveau 2 (A2) de la FFESSM

- En bassin de profondeur 0-6 m
- Présence obligatoire sur le lieu de l'entraînement
- Responsable de la sécurité autour du bassin
- Etablir et connaître le plan de secours
- Vérifier et connaître l'utilisation du matériel de secours

E1 – Participation aux examens N1

Participation au jury brevet niveau 1

En milieu naturel et artificiel

Dans l'espace 0 à 6 mètres

Validation des compétences du niveau 1

En milieu artificiel uniquement

Signature du diplôme par le Président du club



Si l'enseignement s'effectue en milieu naturel,
le directeur de plongée doit être
au minimum un moniteur fédéral (E3)

Précision

Un stagiaire initiateur en cours de formation
ne peut enseigner à de vrais élèves qu'en présence de son tuteur

Un stagiaire initiateur n'a aucune prérogative d'enseignement

- Surveiller et organiser des séances en bassin dans l'espace 0-6 mètres
- Avoir la responsabilité d'enseignement en bassin (DP)
- Participer aux jurys du brevet N1

- Enseigner du débutant au GP-N4, dans l'espace 0-20m sous la direction d'un encadrant E3 minimum
- Valider les compétences du N1 et N2
La délivrance de ces brevets se fait sous la signature
 - du Président du club pour des N1
 - du Président du club et d'un moniteur E3 pour les N2
- Valider les plongées qu'il a encadrées en mer

Identiques E1

Spécifiques E2

Sous la direction d'un moniteur d'un E3 minimum

Formation des plongeurs de N1 au GP-N4

Formation aux qualifications PA12 et PA20

Très important

Mais aussi enseignement théorique

Formation théorique des plongeurs jusqu'au N2

Validation des plongées

Validation des plongées qu'il a lui-même encadrées en milieu naturel

Identification
Utiliser le numéro d'ordre inscrit
sur la carte CMAS
de moniteur 1 étoile



David PASSION
E2 FFESSM
N° 10247

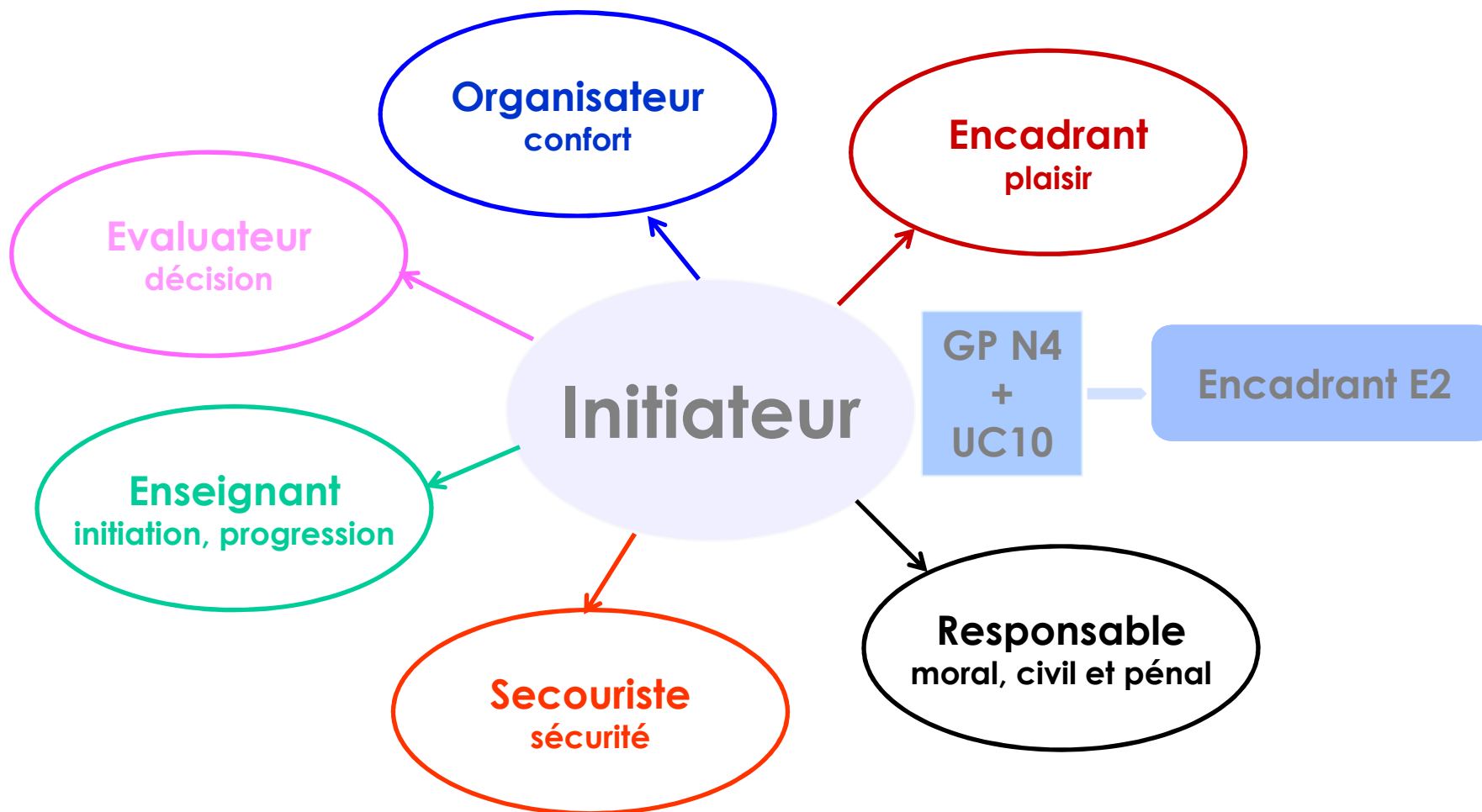
- Du plongeur Niveau 1
(brevet signé par le Président du club)

Identiques E1

- Du plongeur Niveau 2
(brevet signé par le Président du club et un moniteur E3)

Spécifiques E2

- Des qualifications des plongeurs PA12 et PA20
(signées par le Président du club et un moniteur E3)



1 - Pour un E1, la validation des compétences d'un N1 se fait en milieu naturel ou artificiel ?

Réponse : artificiel

2 - Profondeur maximale d'enseignement pour un E2 ?

Réponse : 20 m

3 - Niveau du DP quand l'enseignement se fait en milieu naturel ?

Réponse : E3

L'organisation de la FFESSM



FFESSM

IMMERSION & EMOTION



Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

Fédération délégataire

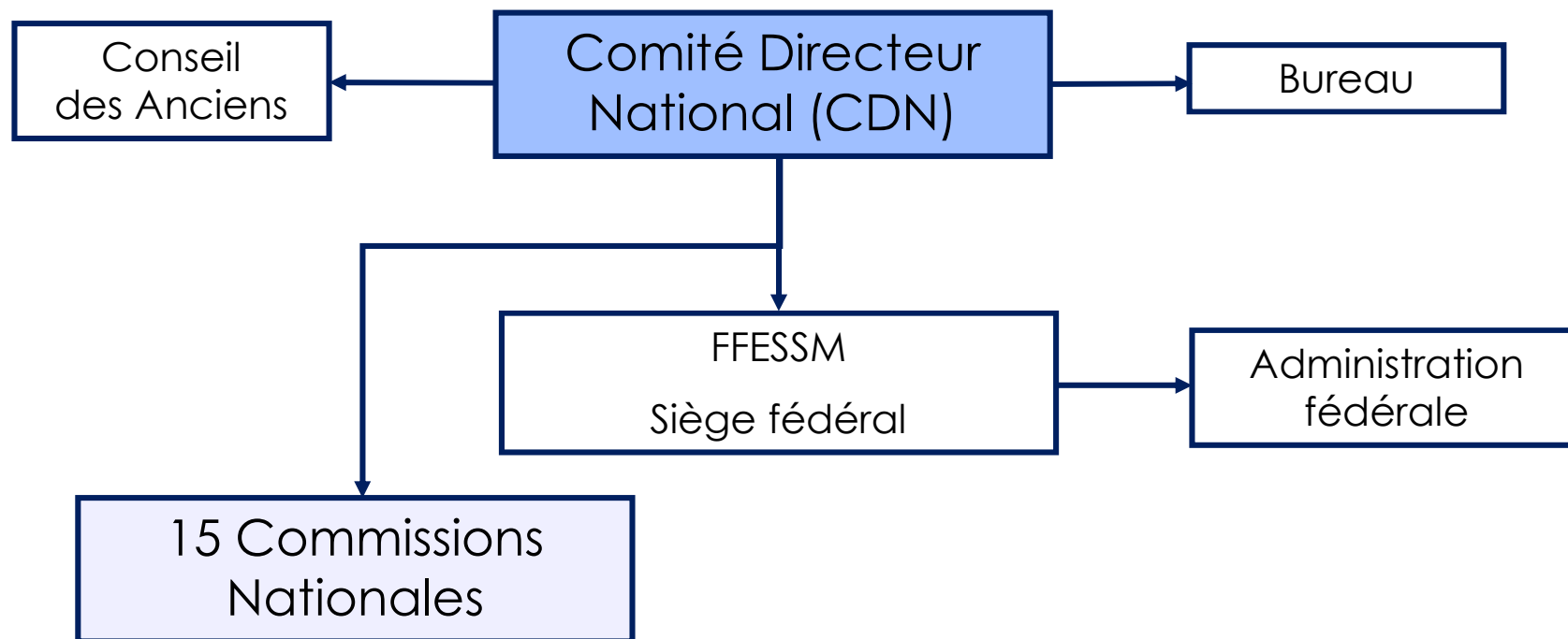
www.ffessm.fr

Création en 1948 (nom actuel en 1955)

Siège social à MARSEILLE

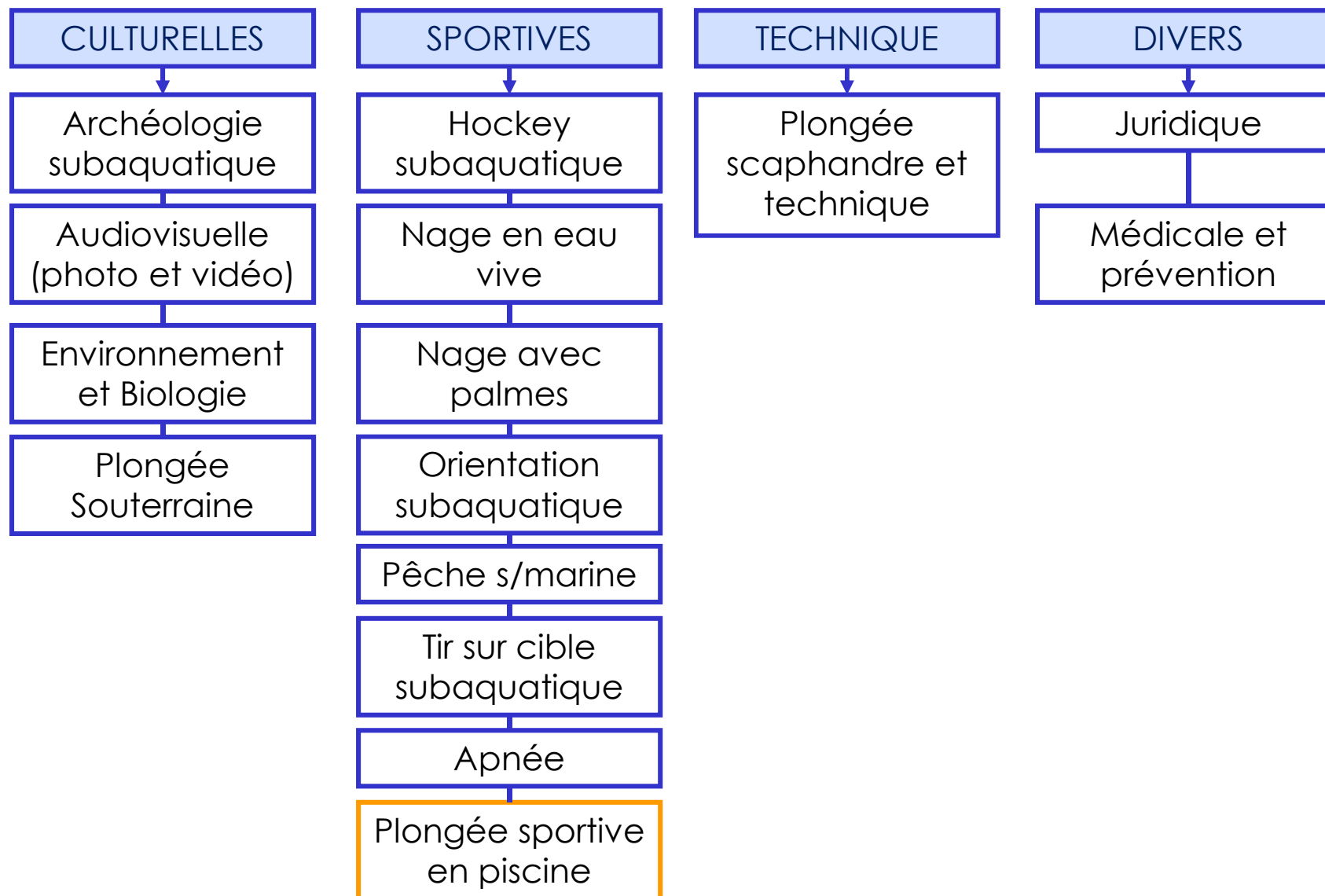
Cellule de base : le CLUB

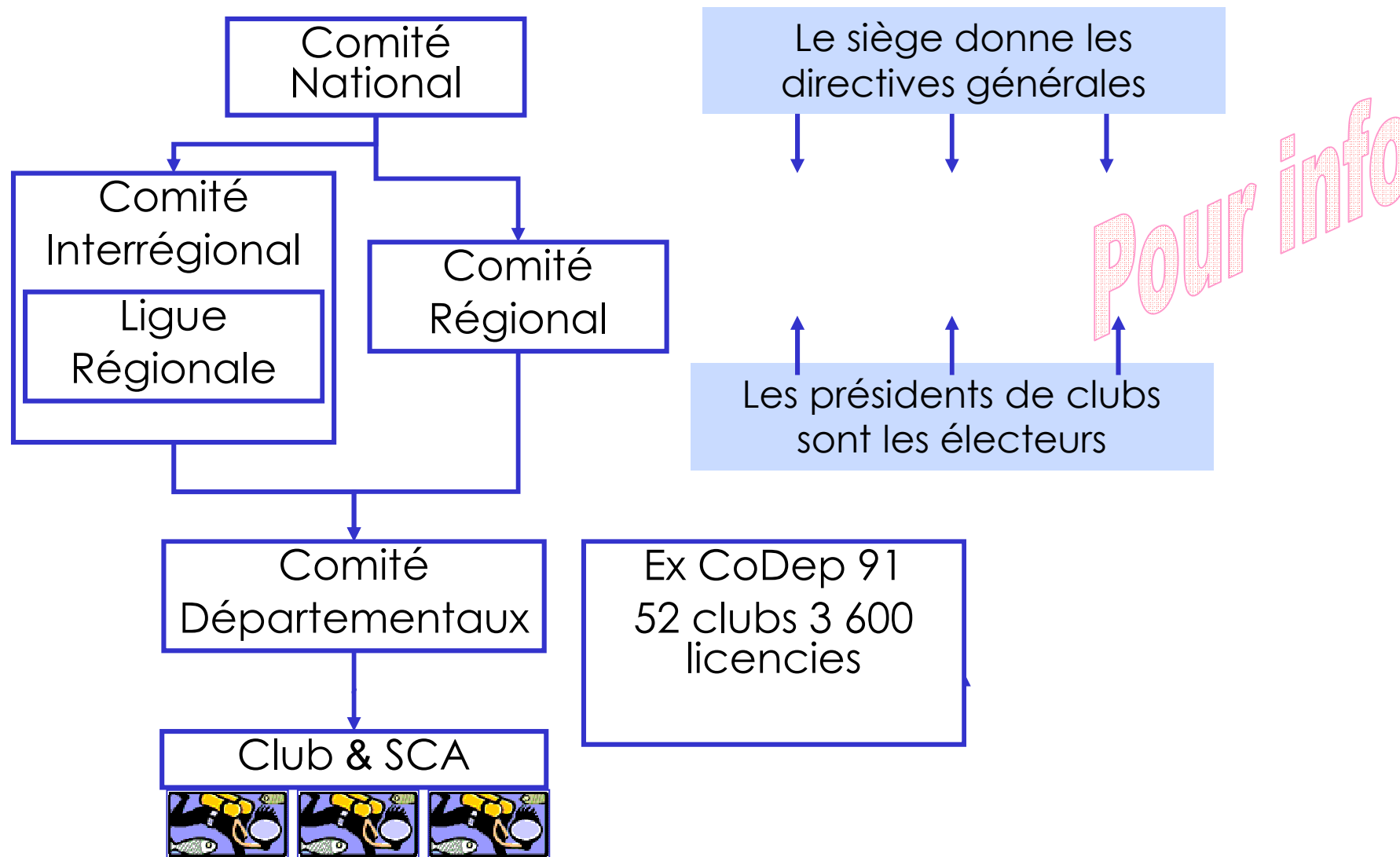
2 200 clubs et 300 SCA représentant 14 4357 licenciés (2014)



Tous les 4 ans, l'Assemblée Générale des Clubs élit le nouveau CDN et Président

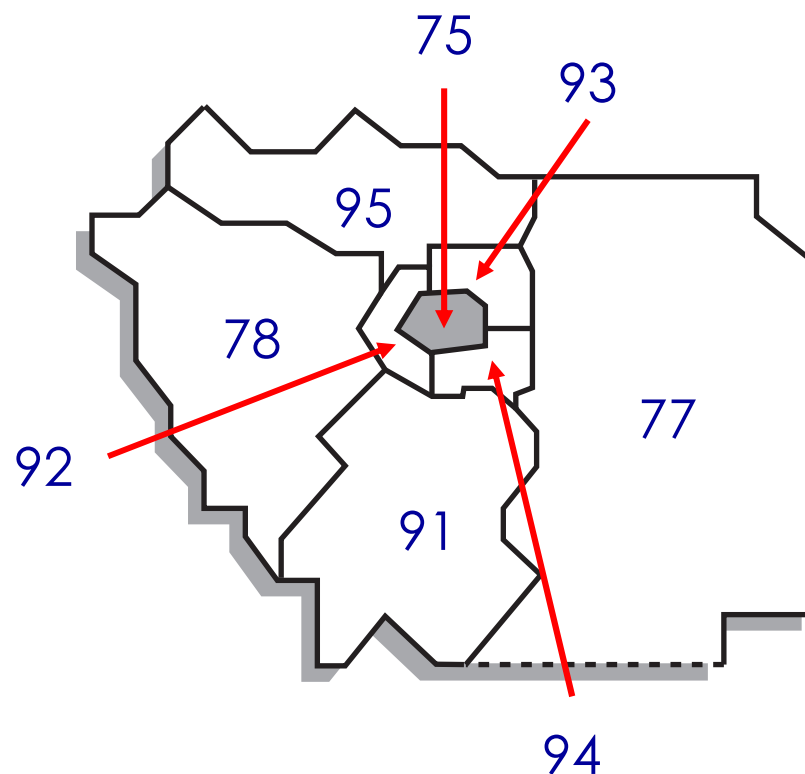
15 commissions de la FFESSM





Total = 8 départements

Nouvelle appellation
depuis
Le 15 septembre 2016

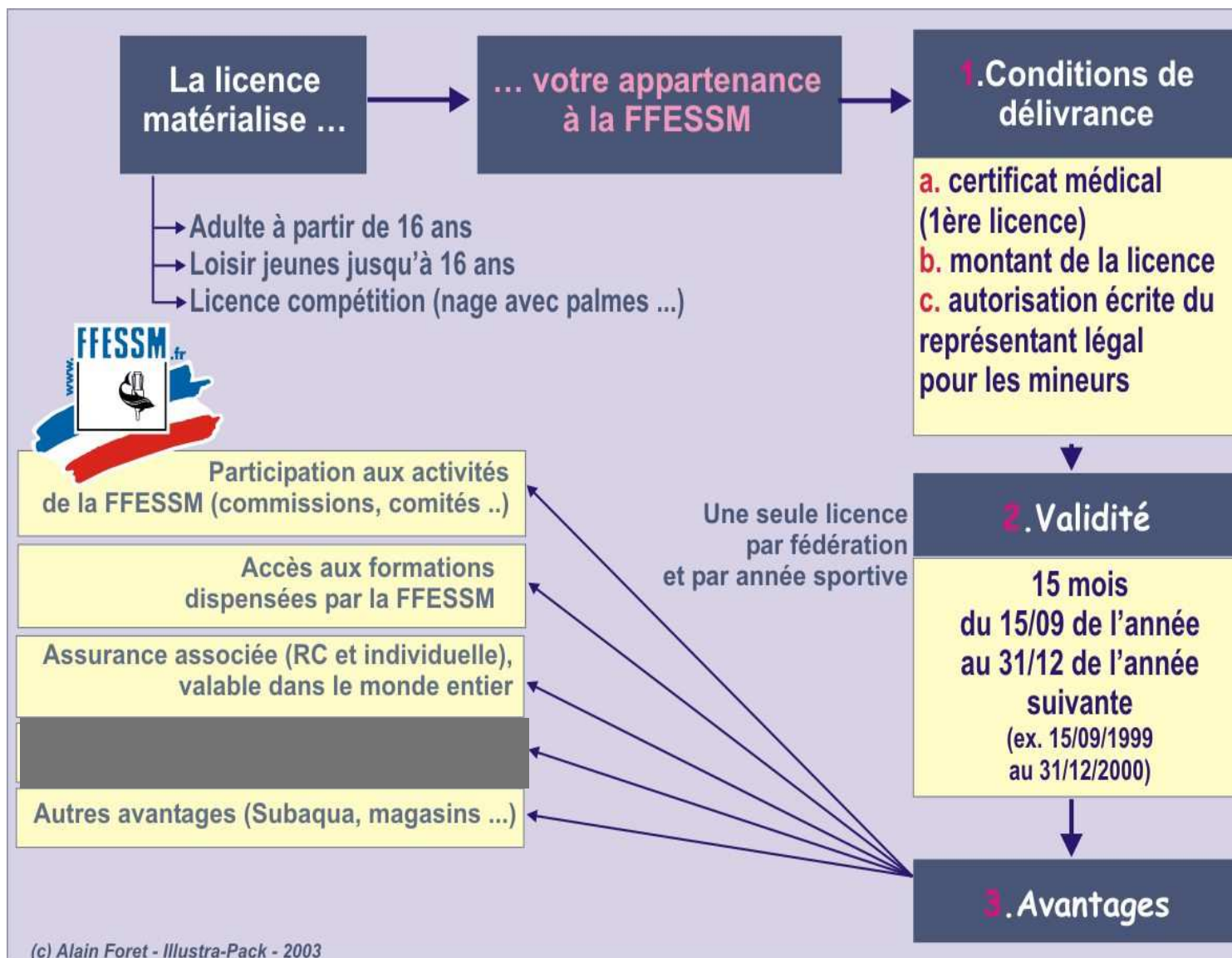


N° de Région	Département	N° d'ordre régional
07	91	0999

Tous les Comités régionaux ont leur propre numéro d'identification fédérale
07 = IDF

La licence





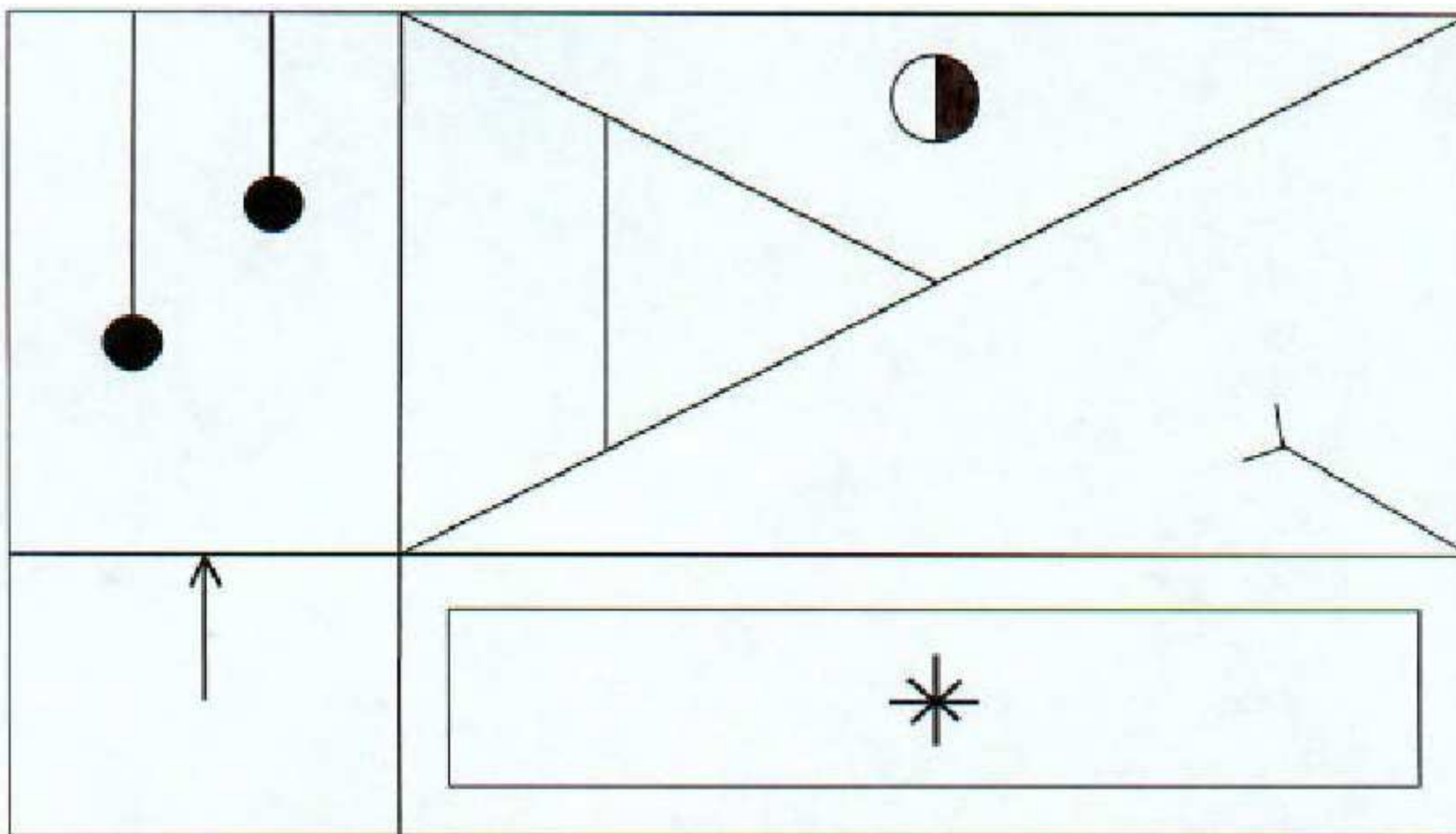
PAUSE
10 minutes

Communication



Un stagiaire doit décrire un dessin au groupe.
Les autres dessinent ce qu'ils comprennent.
Ils ne peuvent poser aucune question.

Le résultat attendu



Expliquez la technique d'échange d'embout sans parler

Expliquez comment utiliser les purges sans parler

Pour augmenter son efficacité

Utiliser tous les canaux de communication

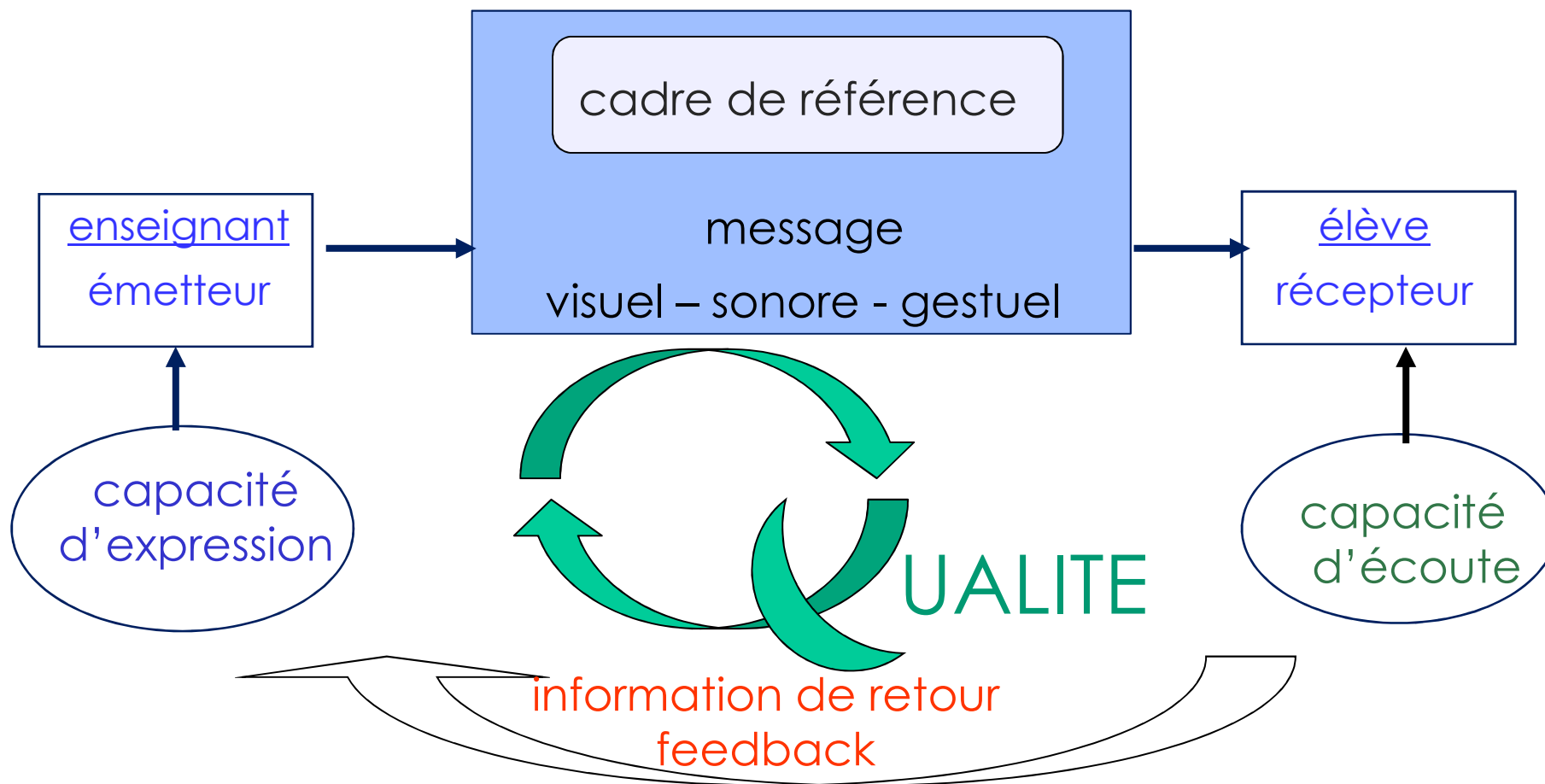
Sonore expression orale

Visuel écriture, dessin, démonstration, utilisation du matériel

Gestuel faire manipuler

Et surtout

Rendre l'élève **ACTIF**





Ne pas parler trop vite et bien articuler

Utiliser un vocabulaire connu

Consigne courte, précise, simple et ordonnée

- Clarté d'expression et précision des consignes

Déterminer quel est le message à transmettre

Déterminer quelles sont les informations importantes

=> on ne parlera pas des autres

- Limiter les informations à transmettre

Reformuler les points importants

Laisser les élèves s'exprimer

Poser des questions pour => rendre actif l'élève

=> vérifier la bonne compréhension

- Capter l'attention, S'assurer de la réception



Éviter les facteurs ne favorisant pas l'écoute

Avez-vous des exemples ?



Éviter les facteurs préjudiciables à l'écoute

- bruits parasites extérieurs => il faudra parler plus fort et/ou répéter
- parler en s'équipant (ou autres actions parasites)
- parler dos à l'élève ou pas assez fort
- mauvaise qualité de réception
 - soleil dans les yeux, parler dans le vent
 - faire son briefing le bloc sur le dos
- manque de disponibilité
 - élève fait autre chose : monte son bloc, discute...
- manque d'attention et d'intérêt
 - il faut créer les conditions pour qu'il soit motivé
justifier ses exercices, avoir des situations variées

Être attentif à l'attitude des élèves

permet de voir ceux qui ne sont plus attentifs

Ce que j'ai à dire

Bla bla bla bla bla bla bla bla bla

Ce que je pense à dire

Ce que je sais dire

Ce que je dis réellement

Ce qu'il entend

Ce qu'il écoute

Ce qu'il comprend

Ce qu'il admet

Ce qu'il retient

Ce qu'il répètera

C'était quoi le message ?

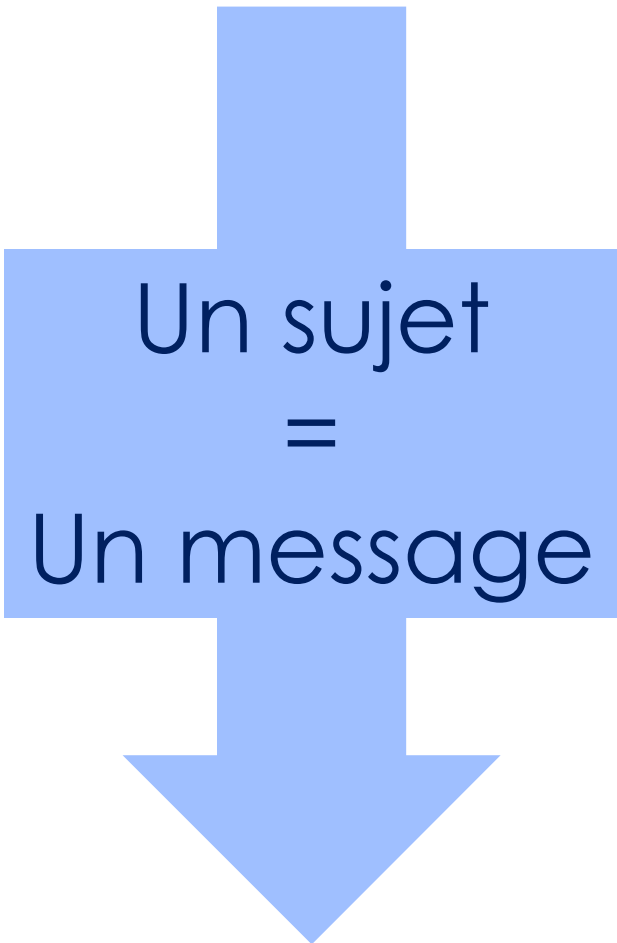
On n'évitera pas à 100% la dilution du message
Mieux on le cible, mieux il sera retenu
Utiliser des mots simples et reformuler

Et surtout

Rendre l'élève ACTIF

C'est aussi vrai de l'élève vers le moniteur
Soyez attentif
Faites répéter

Ce que j'ai à dire
Ce que je pense à dire
Ce que je sais dire
Ce que je dis réellement
Ce qu'il entend
Ce qu'il écoute
Ce qu'il comprend
Ce qu'il admet
Ce qu'il retient
Ce qu'il répètera



*« Dites moi, j'oublierai.
Montrez moi, je me souviendrai.
Impliquez moi, j'apprendrai »*

Confucius

ACCUEIL DES PLONGEURS

- Avoir un comportement respectueux avec les stagiaires
- Respecter les règlements fédéraux
- Préserver l'intégrité physique des stagiaires
- Avoir un comportement en cohérence avec les principes enseignés

- Présentation correcte du moniteur
- Disponible et à l'écoute des stagiaires

- Présente la structure et ses atouts
- Présente les atouts de la Fédération
- Intéresse et fidélise les plongeurs
- Connaît les activités de la Fédération

- Donne des informations utiles en fonction du niveau
- Donne des informations utiles sur les assurances

- Favorise le dialogue en posant des questions
- Connaît les attentes du plongeur
- Connaît l'expérience du plongeur et son matériel
- Oriente les plongeurs en fonction de leurs attentes et expériences, en le valorisant

- Donne des informations pertinentes
- Donne des informations complètes adaptées et accessibles

Pédagogie générale

Pédagogie Science de l'éducation et de l'instruction

Objectif Point à atteindre **Quoi ?**

But Ce qui donne envie d'atteindre l'objectif **Pourquoi ?**

Prérogatives Le plongeur est autorisé à ...
définies dans le Code du Sport (N1) **Qui ?**

- Acquis** L'élève est capable de ...
Notions maîtrisées pour comprendre le cours et pour passer au cours suivant
- Pré requis** Connaissances et compétences minimales que l'élève doit posséder afin qu'il puisse participer à la séance en toute sécurité

Notion de chronologie obligatoire (pré = avant)

Pré requis de la marche? Technique => se tenir debout

Pré requis de l'entrée en fac ? *niveau* => avoir le bac

Pré requis pour aller en zone équatoriale ? *Sécurité* => vaccins

Les pré requis couvrent différents thèmes

Compétence Etre capable de ...

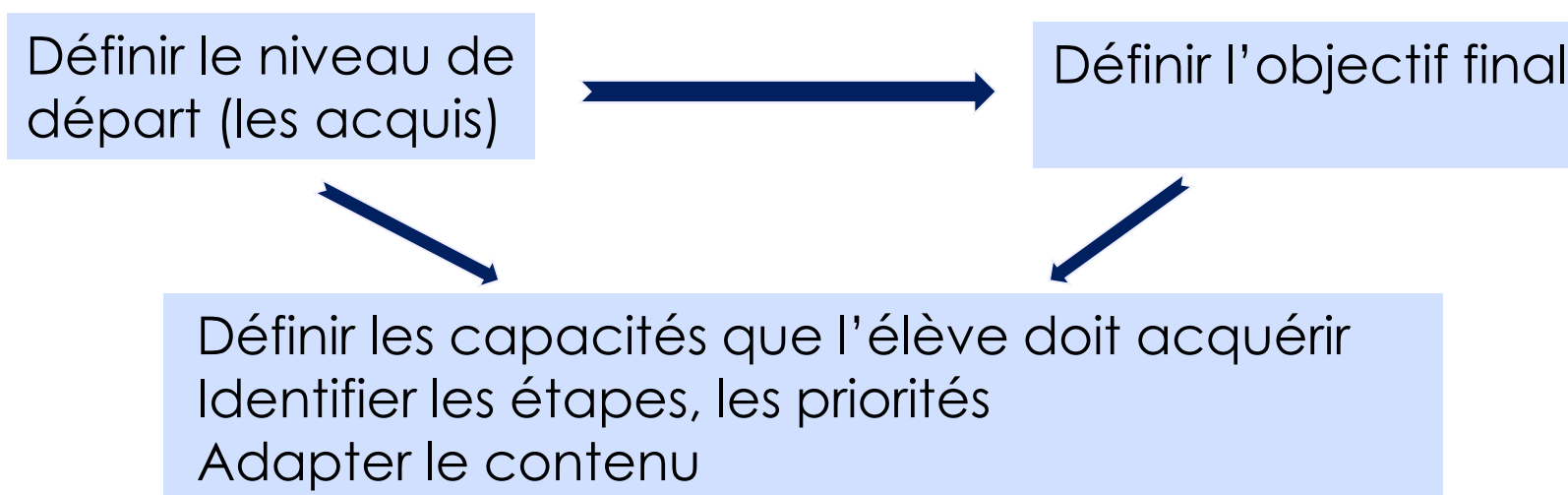
Maîtrise technique globale acquise

Capacité Réalise une partie de la compétence globale

Critères de réalisation Donne pour chaque capacité les éléments qui permettent de savoir comment elle doit être pratiquée

Critères d'évaluation Donne pour chaque capacité les éléments qui permettent de la valider
Ce sont des indicateurs et dans certains cas des barèmes de notation

L'importance de la formalisation de l'objectif !



Former, c'est transmettre des connaissances en vue d'acquérir les compétences nécessaires pour l'objectif final en tenant compte des acquis

Les points clés du début de la formation => **LES ACQUIS**
vécu, expérience, connaissances, compétences

Le point clé de fin de formation => **L'OBJECTIF FINAL**

L'objectif final est défini par le manuel de formation technique. C'est la référence commune au système

En tant que formateur, vous avez à connaître le niveau initial de vos élèves et à définir les objectifs intermédiaires vous permettant d'atteindre l'objectif final

A chaque étape (objectif intermédiaire et final), vous devez savoir énoncer : « à la fin de la séance, mon élève sera capable de ... »

L'objectif doit être précis, quantifiable, adapté au niveau

Le pré requis est une base obligatoire pour commencer un nouvel apprentissage

Comment définir un pré requis ?

1. S'aider des compétences décrites dans le *manuel de formation technique* (en suivant l'ordre chronologique défini dans les compétences)
2. Décomposer le mouvement à apprendre peut être utile
3. Identifier les besoins techniques préalables
4. Identifier les **risques** à éviter

DEJEUNER
Bon appétit

Et si ça ne se passe pas bien ?

C'est l'échec !

1 - Se remettre en cause

L'explication : les consignes étaient-elles claires ?

L'exercice était-il adapté au niveau de l'élève ?

A-t-on bien évalué le niveau initial de l'élève ?

2 - Analyser les difficultés

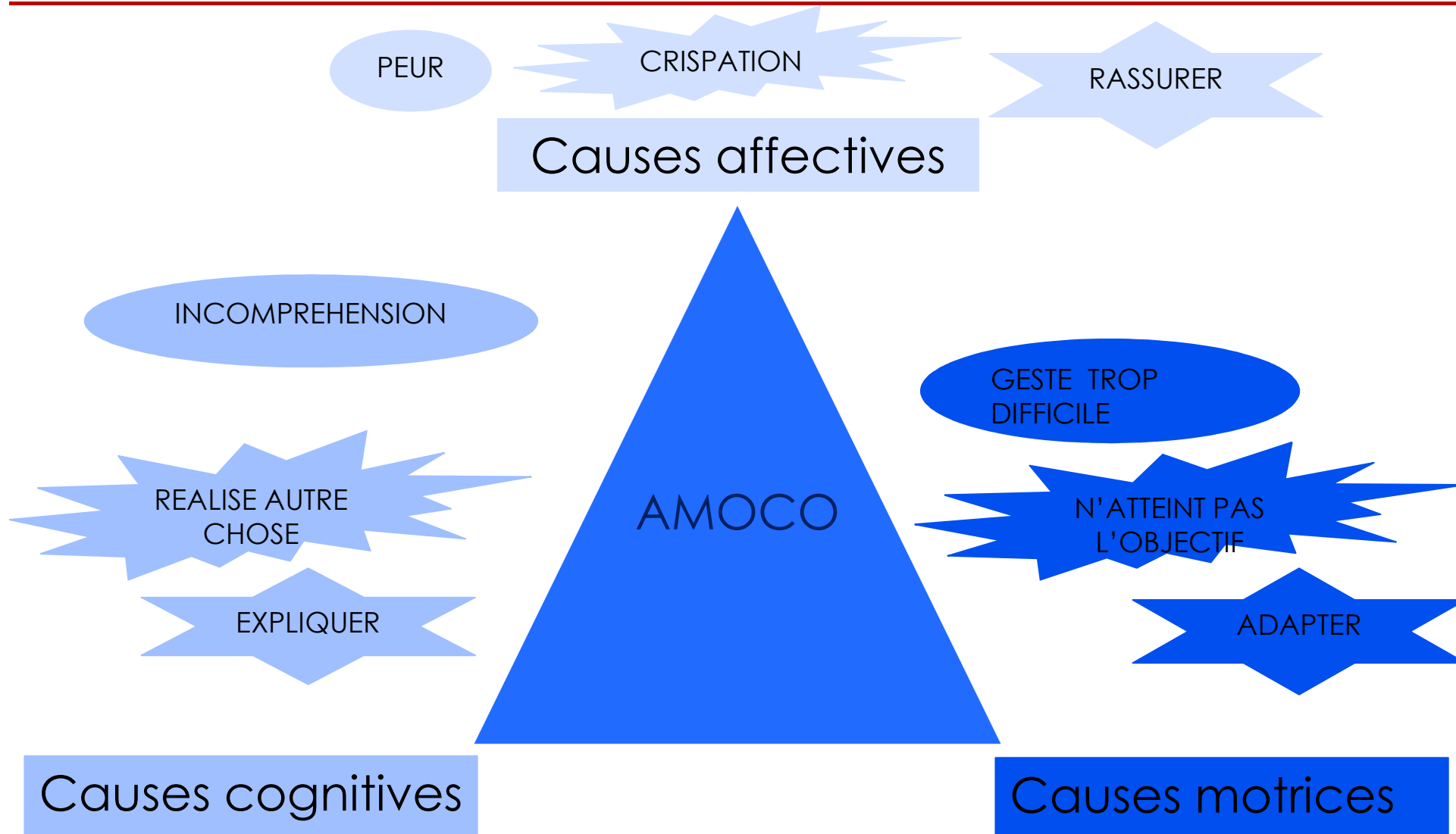
Décomposer en tâches élémentaires

Identifier la cause de la difficulté

Affective, Cognitive, Motrice ?

3 - Trouver un remède/éducatif qui permettra à l'élève de surmonter sa difficulté.

Etre dans une logique de réussite.



Pour chaque technique,
identifiez les difficultés rencontrées, leurs causes et
leurs remèdes / éducatifs possibles

Vidage de masque

Immersion canard

Palmage

PAUSE
10 minutes

Evaluation



Donner des repères au formateur et à l'élève

- Renseigner sur l'efficacité de la pédagogie
- Permettre de vérifier si l'objectif est atteint
- Sécuriser l'élève
- Sanctionner une compétence
- Déterminer le niveau d'un élève

Des critères



Définies dans le MFT N1...

Des normes

Définies par un barème

C'est porter un jugement de valeur

- sur un comportement
- sur une action
- sur des connaissances

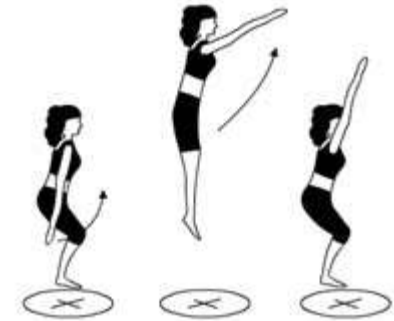
C'est mesurer une progression

Il est alors nécessaire de définir
une échelle de valeur (un référentiel)

Quelles sont vos valeurs pour un saut droit ?

C'est une évaluation critérielle

Qu'est ce qui est décrit dans le MFT ?



Met en service et vérifie le fonctionnement de son matériel avant mise à l'eau

Prévient les incidents lors de cette phase : tenue de l'équipement, équilibrage des oreilles, gonflage préalable du gilet le cas échéant, etc.

Quels sont les critères que vous attendez ?



Stage initial initiateur



L'objectivité

Sont-ils les mêmes pour chaque élève ?
Sont-ils conformes au MFT ?
Compris par chacun ?

La précision

Sont-ils précis ? Mesurables ?
Sont-ils reproductibles ?

L'homogénéité

Sont-ils les mêmes pour tous les groupes
d'élèves ?
Pour tous les moniteurs ?

Initiation

On évalue l'acquisition et la maîtrise des connaissances

Perfectionnement

On évalue la capacité à réaliser un geste technique dans un environnement complexe et variable

Evaluation finale

On évalue la maîtrise d'un comportement (réaction à une situation anormale, comportement en palanquée, ...)

On évalue le geste technique mais également la vitesse de réaction, la maîtrise de la situation et l'influence de la charge émotionnelle



- L'évaluation est un repère pour le moniteur et l'élève
- L'évaluation se fait tout au long de la séance
- L'évaluation peut être critérielle ou normative
- L'évaluation de qualité est
 - Mesurable par chacun
 - Partagée par tous
- On évalue 3 niveaux
 - L'initiation
qui est le savoir du geste
 - Le perfectionnement
qui est le savoir-faire dans des conditions différentes de l'initiation
 - La maîtrise
qui est le savoir-être, en toutes conditions

Pour chaque technique mettre en place une grille d'évaluation

- Vidage de masque
- Immersion canard
- Palmage

L'acte pédagogique

Définition de la Progression

- Somme de situations pédagogiques
- Passage d'un stade du comportement à un autre

Démarche

Prévoir les actions de la formation,
c'est construire, établir le projet de formation
=> Réaliser le planning des actes pédagogiques
(faire un programme)

1. Découper, décomposer, séquencer l'acquisition pour atteindre l'objectif visé
2. Ordonner les éléments qui composent l'acquisition

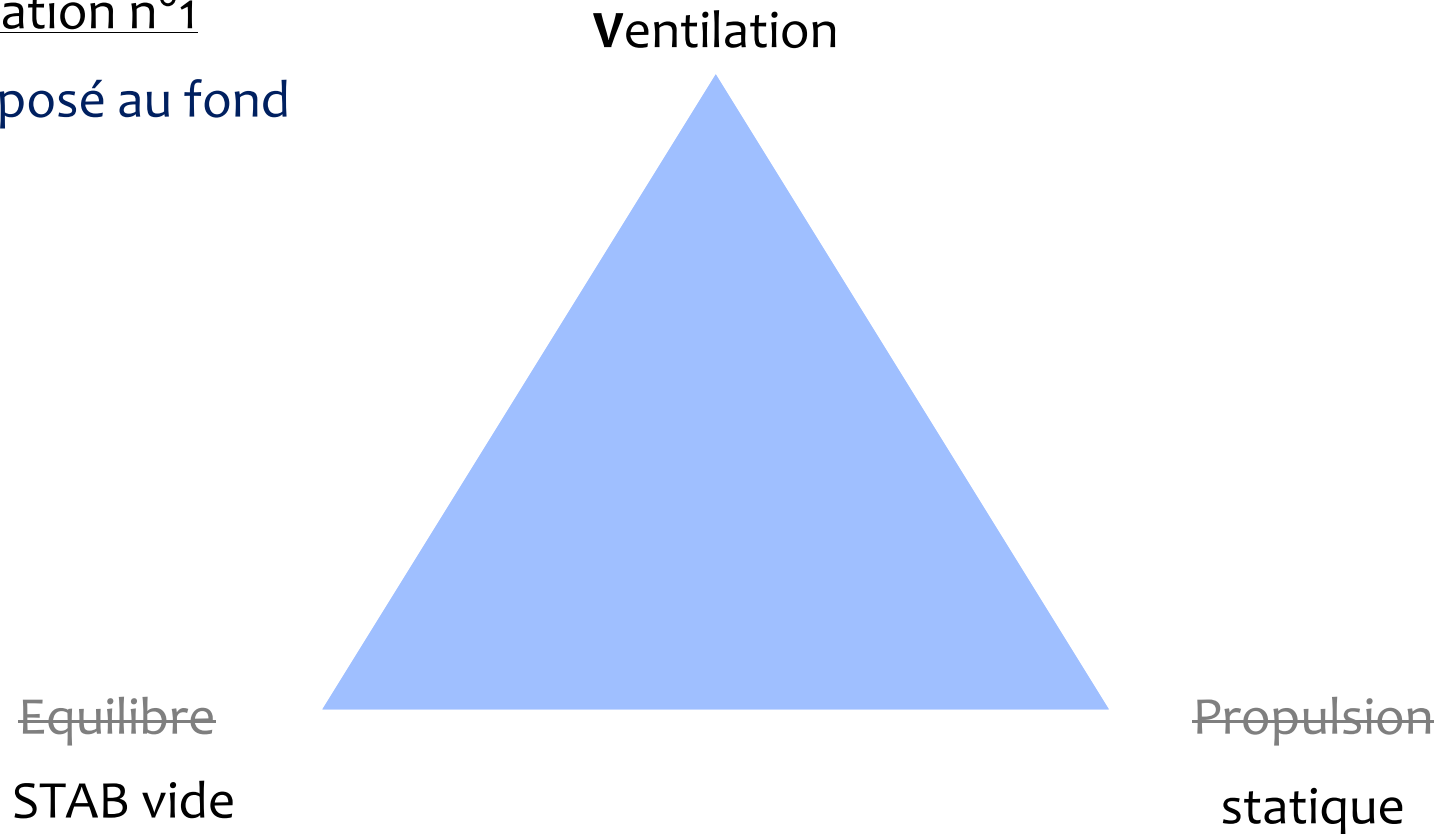


Progression: outil VEP (Ventilation Equilibre Propulsion)

Pour le même exercice (LRE), intégrer les paramètres un par un

Situation n°1

=> posé au fond



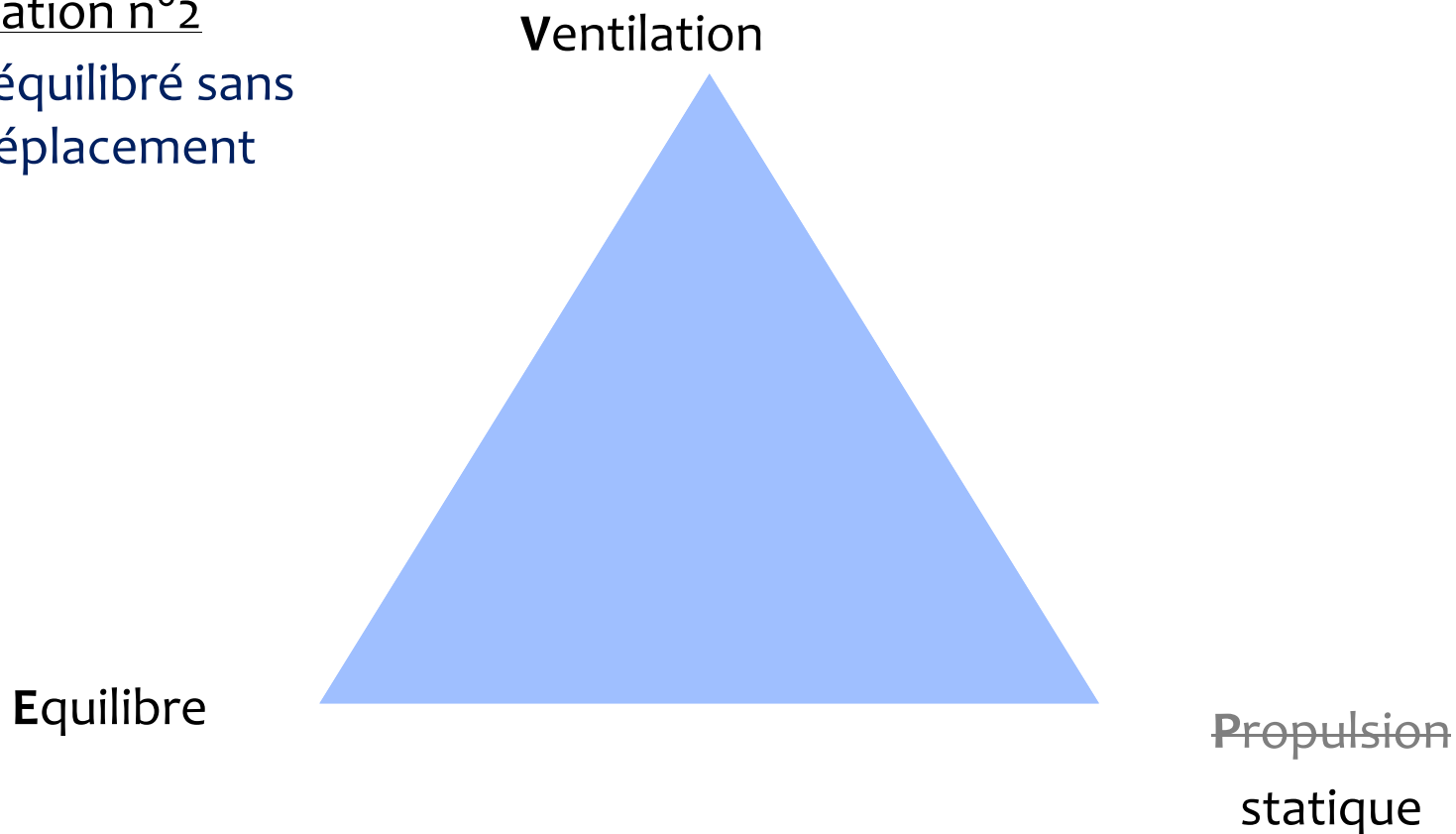


Progression: outil VEP (Ventilation Equilibre Propulsion)

Pour le même exercice (LRE), intégrer les paramètres un par un

Situation n°2

=> équilibré sans déplacement



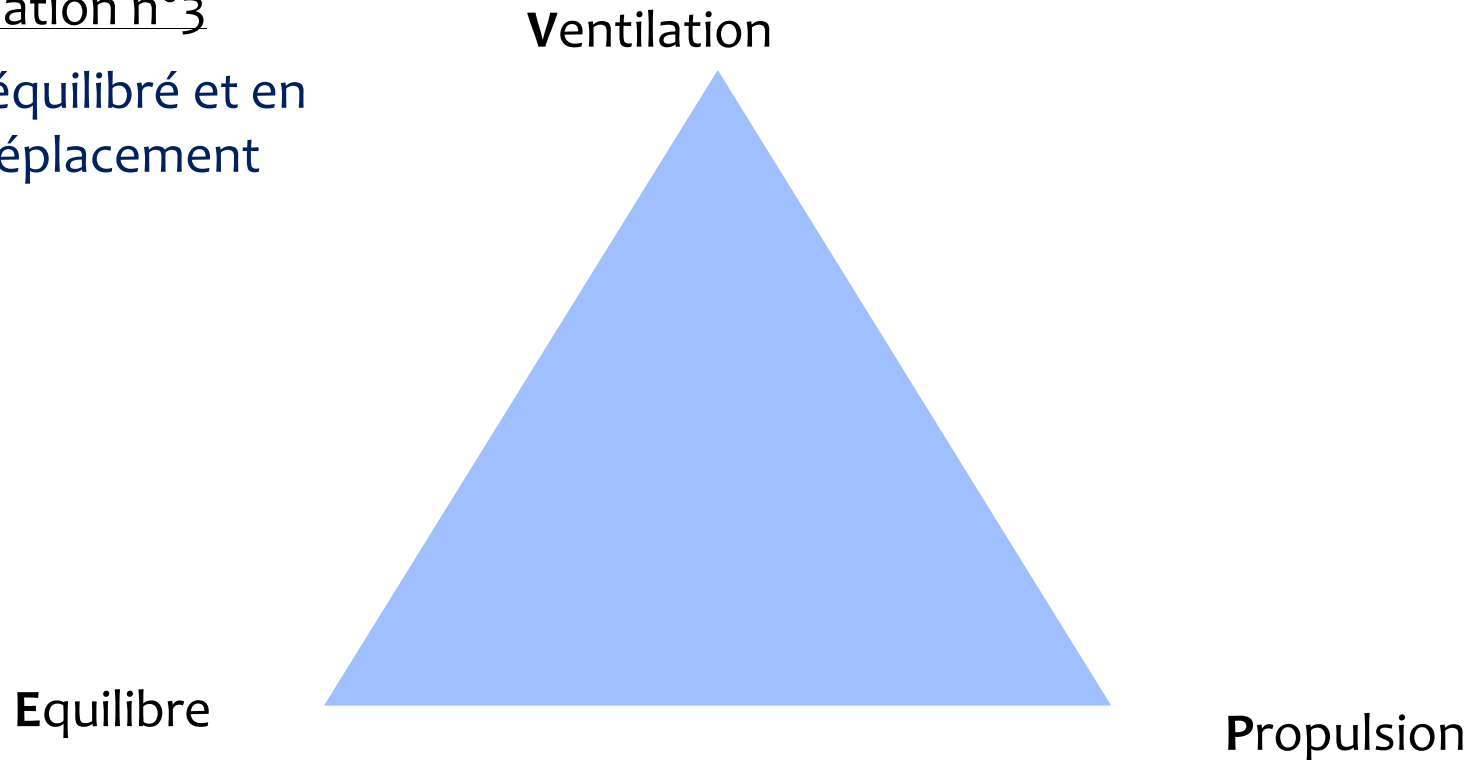


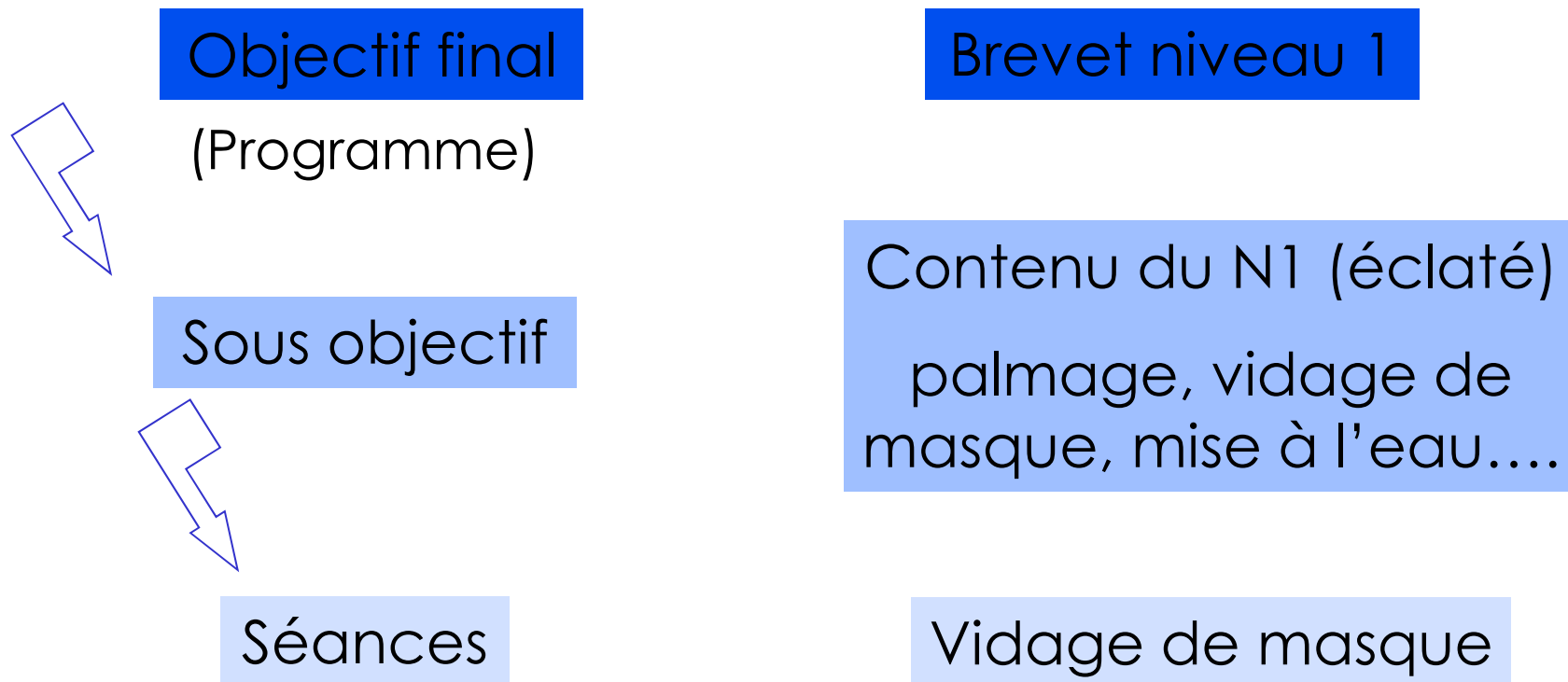
Progression: outil VEP (Ventilation Equilibre Propulsion)

Pour le même exercice (LRE), intégrer les paramètres un par un

Situation n°3

=> équilibré et en déplacement





séance n

séance n+1

séance n+2

But de la séance "à la fin de la séance, les élèves seront capable de... "

dissociation bucco
nasale et vidage de
masque partiel

dissociation
bucco nasale et
vidage de
masque complet

dissociation bucco
nasale et vidage de
masque complet avec
ventilation sans masque

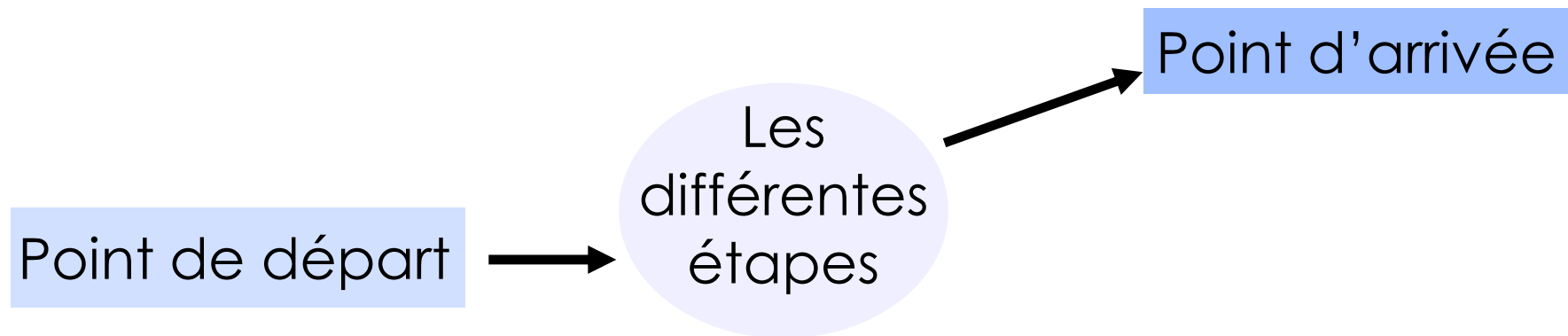
Validation de la capacité du geste " le vidage du masque "
Si le geste est maîtrisé

Comment faire le cours ?

Le contenu

- a. Les acquis
- b. La sécurité
- c. Les correctifs
- d. Application à la plongée
- e. Le matériel pédagogique

Le contenu



- Corps du cours
- Ordonnancement des chapitres (sous objectifs)
- Établir les critères d'évaluation
- Graduation dans la difficulté

Le contenu

- a. Les acquis
- b. La sécurité
- c. Les correctifs
- d. Application à la plongée
- e. Le matériel pédagogique

- Les rappels (Savoir, savoir-faire)
- Notions indispensables pour comprendre le cours
- Que devrais-je faire au préalable ?

Le contenu

- a. Les acquis
- b. La sécurité
- c. Les correctifs
- d. Application à la plongée
- e. Le matériel pédagogique

Quelles dispositions vais-je prendre en matière de sécurité?

- Pour les élèves
- Pour le moniteur

Vérification des pré requis en situation

Le contenu

- a. Les acquis
- b. La sécurité
- c. Les correctifs
- d. Application à la plongée
- e. Le matériel pédagogique

Quels correctifs vais-je concevoir pour résoudre les principales erreurs des élèves ?

Le contenu

- a. Les acquis
- b. La sécurité
- c. Les correctifs
- d. Application à la plongée
- e. Le matériel pédagogique

- Relation entre le cours et la pratique de l'activité
- Détails, compléments et développement de la justification du cours

Le contenu

- a. Les acquis
- b. La sécurité
- c. Les correctifs
- d. Application à la plongée
- e. Le matériel pédagogique

De quel matériel vais-je disposer ?

- Pratique
- Théorie

Le matériel doit être prêt avant le cours

Les élèves ont-ils compris le cours ?

- Reprendre les critères d'évaluation
- S'assurer de la connaissance des critères d'évaluation par les élèves
- Comment évaluer la compréhension des élèves ?

Exercices
Questions / Réponses
Plongée d'évaluation

Plan de cours

Synthèse

- Pourquoi ce cours ? Justification
- A qui s'adresse le cours ?
- Où se situe-t-il dans la progression ?
- Comment faire le cours ? Le contenu Développement
 - Les acquis Rappels
 - La sécurité
 - Les correctifs
 - Applications à la plongée Application et conséquences
 - Le matériel pédagogique
- Ont-ils compris le cours ? Evaluation

Pour chaque technique établir une progression

- Immersion en canard
- Saut droit
- Palmage



FEDERATION FRANCAISE ETUDES & SPORTS SOUS-MARIN
COMITE DEPARTEMENTAL – ESSONNE 91

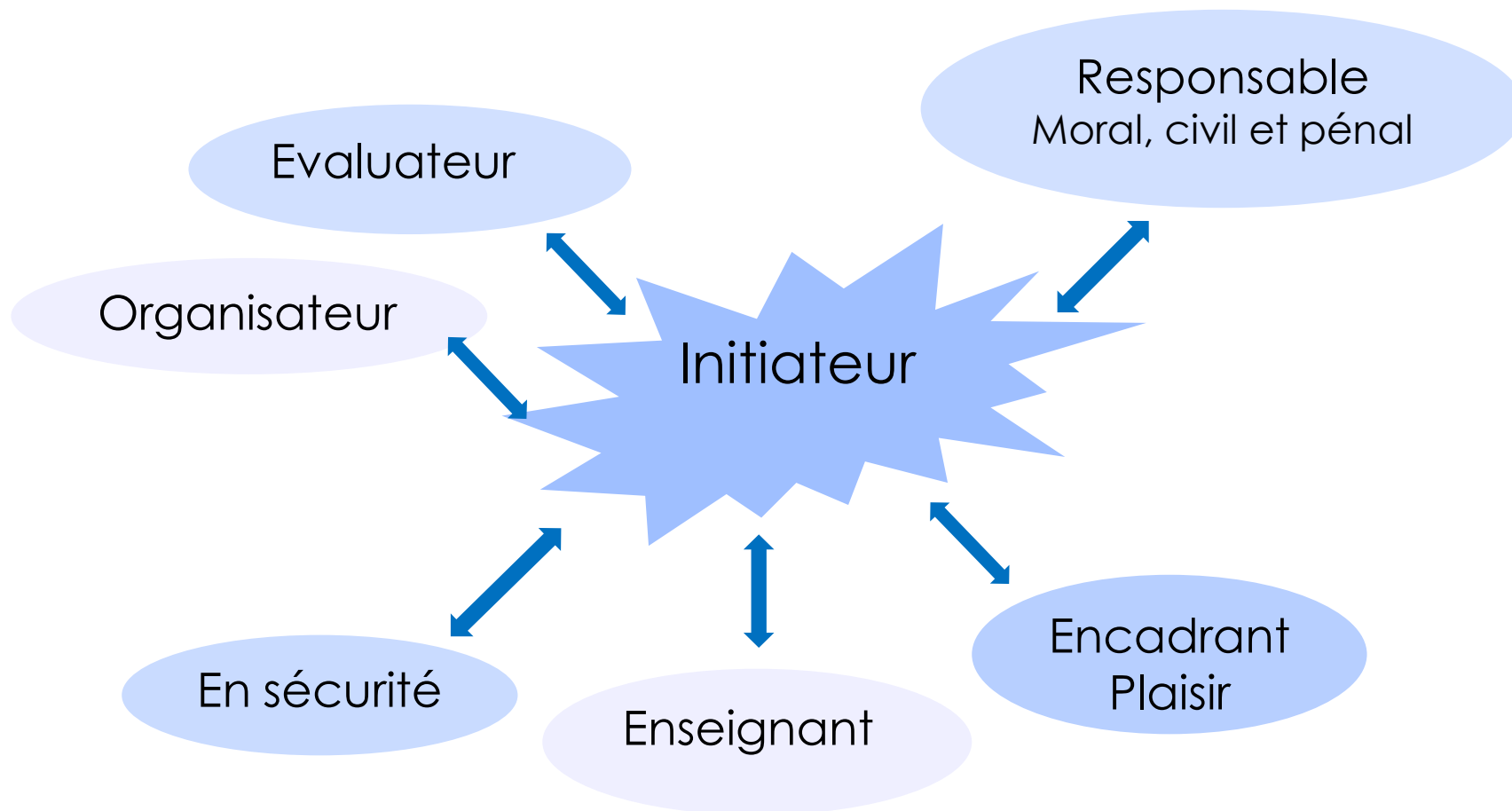
Stage initial initiateur

MERCI

Dimanche 7 octobre Stage Initial Initiateur

Rappels

L'initiateur doit respecter un cadre réglementaire



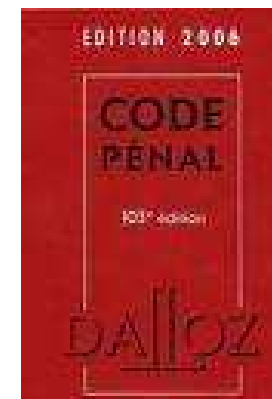
Ne pas confondre

- Critères de réalisation
- Critères d'évaluation

Responsabilité

Notre responsabilité de citoyen, de plongeur, de moniteur peut être engagée dans deux domaines

- Civil
 - Pénal
-
- Les textes relatifs à la responsabilité civile sont contenus dans le Code Civil
 - Ils règlent les contentieux entre les personnes
-
- Les textes relatifs à la responsabilité pénale sont contenus dans le Code Pénal
 - Ils règlent les contentieux entre une personne et la société



Dommmage Causé à autrui

Assurable

Responsabilité délictuelle et/ou quasi délictuelle

Toute personne physique ou morale, subissant du fait d'un tiers un dommage, a le droit d'en demander réparation

3 conditions nécessaires pour engager la **responsabilité civile**

1. Un **dommage** qui a causé à une victime un préjudice matériel, moral ou physique
2. Une **faute** ou à défaut un fait
3. Un **lien de causalité** entre la faute et le dommage

La responsabilité civile dans le Code Civil (1804)

3 articles du Code Civil nous intéressent

La responsabilité pour faute

Article 1382

Tout fait de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer

Article 1383

Chacun est responsable du dommage qu'il a cause, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence

La responsabilité sans faute (responsabilité dite de plein droit)

Article 1384, § 1er

On est responsable, non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre (ou des choses dont on a la garde)



Responsabilité civile : Responsabilité contractuelle

Risque accepté - obligation de moyen - obligation de résultat

Les pratiquants sont liés par un contrat (tacite)
qui entraîne des obligations pour les parties (Enseignant - élève)

Théorie du risque accepté

Cette théorie du risque accepté est reconnue dans les pays de droit anglo-saxons (ex : décharge de responsabilité chez PADI)

Ce n'est pas le cas en France

Risque accepté L'acceptation par le pratiquant des risques liés à l'activité ne peut décharger l'encadrant de sa responsabilité.
(Jurisprudence - Cas civ 2, 28 mars 2002)

Responsabilité civile : Responsabilité contractuelle

Obligation de résultat

Obligation de résultat C'est l'obligation, quelles que soient les circonstances, d'obtenir le résultat attendu

Cette obligation s'applique principalement aux contrats commerciaux

Exemple : obligation pour la structure commerciale de fournir un support de plongée en application d'un contrat

La jurisprudence française n'impose pas au moniteur de plongée une obligation de résultat
« l'obligation de sécurité pesant sur l'organisateur d'une activité sportive est une obligation de moyens » (cas civ 1 01/09/2014)

En France

Responsabilité civile : Responsabilité contractuelle

Obligation de moyen

L'encadrant est tenu à une obligation de moyen

Obligation de moyen C'est l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour éviter un incident ou un accident

La responsabilité civile est engagée si tous les moyens disponibles n'ont pas été mis en œuvre, et non si le résultat n'est pas atteint

Un moniteur de plongée doit

- appliquer strictement la réglementation (Code du Sport)
- adapter l'activité au niveau technique du pratiquant et à ses capacités physiques
- adapter l'activité en fonction de l'environnement (météo, dangers du milieu....)
- fournir du matériel adapté et en bon état (enfants, morphologie,)
- etc.....

Non Assurable

Dommage causé à la société

- La responsabilité pénale est engagée dès lors qu'une infraction est commise.
- L'infraction (crime, délit, contravention) est définie et sanctionnée par la loi (Code Pénal)
- Elle consiste à faire ce qui est interdit ou à ne pas faire ce qui est obligatoire

L'Infraction, (crime, délit ou contravention), peut être

- Volontaire
- Involontaire

Dans le cadre de la pratique de la plongée nous nous intéresserons aux infractions involontaires portant atteinte à la vie ou à l'intégrité des personnes

- Homicides
- Blessures

Homicide et blessures involontaires

Ces infractions peuvent être commises par

- Imprudence
- Inattention
- Maladresse
- Négligence
- Manquement à une obligation de sécurité ou de prudence prévue par loi

La sanction (de l'amende à l'emprisonnement) sera d'autant plus sévère que le préjudice subi par la victime sera important (Notion d'ITT)

La violation délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence entraîne une **aggravation** de la peine
Ex : dépassement de la profondeur maximale

Mise en danger délibérée d'autrui

Un comportement fautif peut être sanctionné pénalement même s'il n'y a ni mort, ni blessures

La mise en danger d'autrui

« est le fait, pour toute personne physique ou morale, d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort, ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement ». (art 223-1)

Cette infraction peut être

- dénoncée par la victime
- dénoncée par un tiers
- constatée par les forces de l'ordre



Compétence des tribunaux Français

Les tribunaux français sont compétents pour juger de faits commis à l'étranger par des français au préjudice de français

La responsabilité pénale dans le code pénal (1810-1994)

Principales peines encourues

Article	Atteinte	Manquement	Emprisonnement	Amende
Art 221-6 du CP	Mort	oui	5 ans	75 000
Art 221-6 du CP	Mort	non	3 ans	45 000
Art 222-19 du CP	ITT>3 mois	oui	3 ans	45 000
Art 222-19 du CP	ITT>3 mois	non	2 ans	30 000
Art 222-20 du CP	ITT<3 mois	oui	1 an	15 000
Art 223-1 du CP	Non	oui	1 an	15 000
Art R625-2 du CP	ITT<3 mois	non		1 500
Art R625-3 du CP	Sans ITT	oui		1 500

Assurance en responsabilité civile

- Couvre l'ensemble des dommages involontairement causés à un tiers
- Obligatoire pour la pratique de la plongée
- Acquis avec la licence en cours de validité

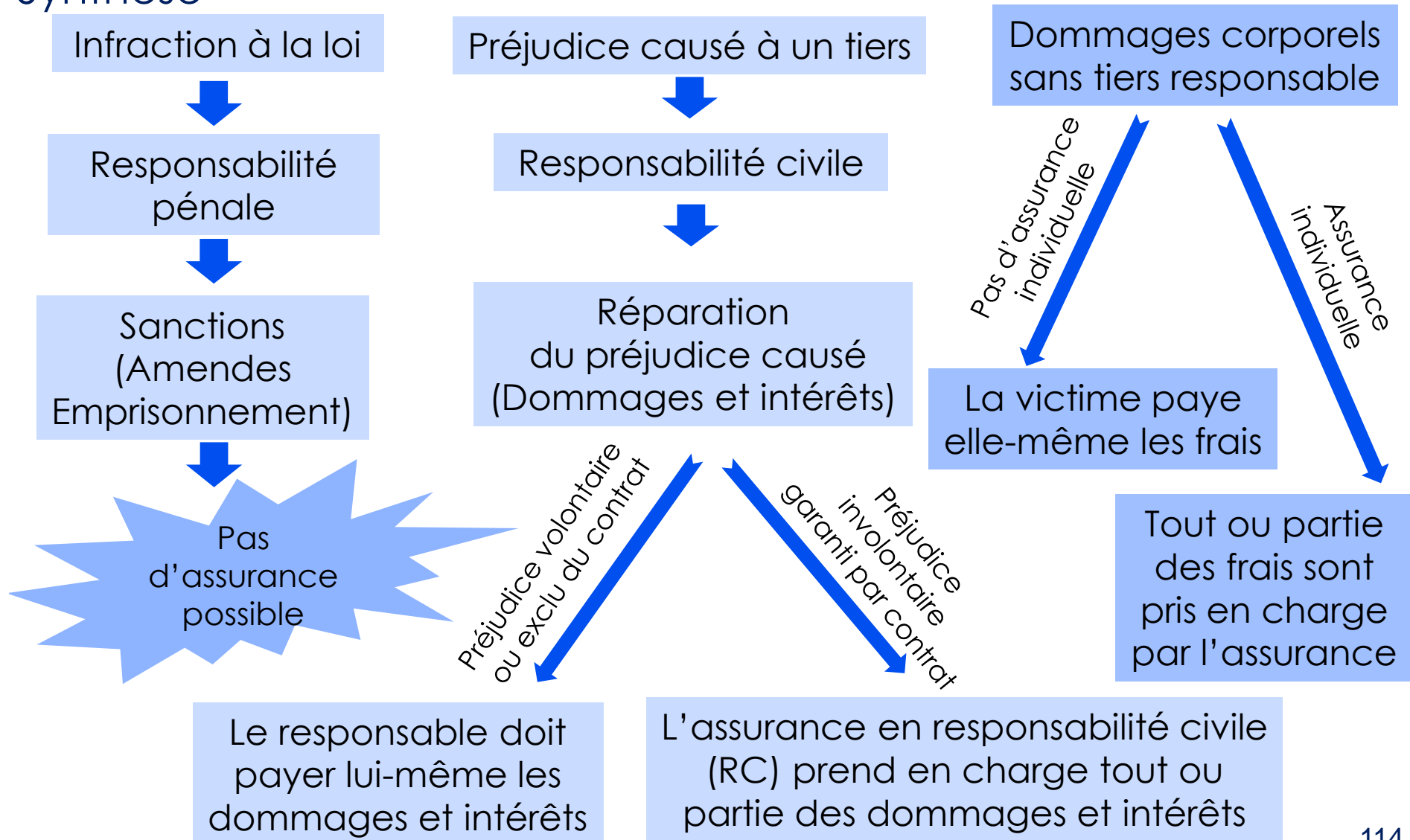
La responsabilité pénale ne peut être couverte par une assurance

Assurance individuelle (Complémentaire)

- Couvre les dommages corporels occasionnés au souscripteur par sa faute
- Facultative
- Souscrite en complément auprès de la FFESSM (Loisir 1,2,3), ou auprès d'autres organismes

Cette assurance couvre par exemple les frais de caisson (si l'accident est dû à la seule faute de la victime)

Synthèse



En résumé

- Le moniteur, le Directeur de plongée ne sont tenus qu'à une obligation de moyen
- Le moniteur devra remplir son obligation de sécurité et de prudence
- Le directeur de plongée devra veiller à ce que les encadrants remplissent leur obligation de sécurité et de prudence.

D'où l'utilité de rappeler à haute et intelligible voix les prérogatives de chacun !!!!!

Quel type de responsabilité peut être engagé dans les cas suivants ?

1. Un plongeur pose sa bouteille sur un ordinateur et le casse.
2. Le même plongeur oublie d'attacher sa bouteille qui tombe sur le pied d'un autre plongeur et le blesse.
3. Un plongeur emprunte à un camarade une montre de plongée et la casse en remontant à l'échelle.
4. Le même plongeur emprunte une montre de plongée qui sans motif apparent prend l'eau.
5. Un plongeur en effectuant son saut droit blesse un plongeur qui était en surface sur la zone de saut.
6. Un plongeur a un différend avec un autre plongeur et de rage il en vient aux mains.
7. Un initiateur effectue un baptême à 8 mètres. Le baptisé panique. Il échappe au moniteur, remonte et fait une surpression pulmonaire.
8. Un initiateur effectue un baptême à 8 mètres. Les deux plongeurs remontent en surface sans aucun dommage pour le baptisé.
9. Un directeur de plongée ne vérifie pas le matériel d'une équipe d'autonome NIII. L'un des plongeurs n'a pas d'octopus. Son équipier tombe en panne d'air. Il ne peut lui donner à temps de l'air. L'équipier s'affole, remonte et fait une surpression. Il décède.
10. Le même directeur de plongée voit que l'un des plongeurs n'a pas d'octopus. Il n'intervient pas et c'est l'accident.

Quel type de responsabilité peut être engagé dans les cas suivants ?

Réponses:

1. RC
2. RC (oubli)
3. RC
4. RC
5. RC & RP
6. RP
7. RP
8. RP (mise en danger délibéré)
9. RP
10. RP

PAUSE
10 minutes

Certificat médical d'Absence de Contre-indication (CACI)

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive devient le Certificat médical d'Absence de Contre-indication (CACI) depuis novembre 2017 pour la licence 2018

Un modèle de CACI sur le site fédéral

Présentation d'un CACI de moins d'un an pour

- Prendre la licence
- Pratiquer la plongée scaphandre
- Faire de l'encadrement
- Participer à une compétition
- Passer un brevet

CACI établi par tout médecin

Durée de validité de 1 à 3 ans selon les disciplines

Le CACI est valable 1 an pour la plongée subaquatique

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique



PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

DISPOSITIF 1 AN

PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS

PRATIQUANT DE 14 ANS ET PLUS

CACI par tout médecin

Le médecin a à sa disposition un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical) : <http://medical.ffessm.fr>

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :**
=> la pratique du TRIMIX Hypoxique => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Handisub® :** - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
- Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

DISPOSITIF 3 ANS

TOUS PRATIQUANTS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle :** Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

Rappel

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1^{ère} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

Jeunes plongeurs

- Conditions préalables, environnement et matériels
- Conditions de pratique et d'encadrement, Brevets et qualifications
- Qualifications complémentaires

Jeunes plongeurs : enfants de moins de 14 ans

Conditions préalables

- Autorisation écrite du responsable légal du mineur
- Prise de la licence enfant (sauf pour 1^{ère} étoile, niveau de découverte)
- Présenter un CACI de moins d'un an établi par tout médecin sur le modèle fédéral

Environnement et matériels

- Pas de pratique si température inférieure à 12 °C
- 1 seule plongée par jour si moins de 12 ans
- Matériel adapté à la morphologie
- Pas de scaphandre avant 8 ans
- Trousse de 1^{er} secours , adapté à l'âge, à la morphologie et au poids des jeunes plongeurs (Bavu, dosages des médicaments)

Jeunes plongeurs - pratique, brevet, encadrement

Espace d'évolution	Age des plongeurs	Niveaux De pratique	Compétence minimum de l'encadrement de la palanquée	Effectif maximum de la palanquée. Encadrement non compris
0 – 1 mètre Plongée libre Rando Sub	< 8 ans	Etoile de mer 1 Découverte	E1 ou Guide de Rando Sub en exploration*	8
		Etoile de mer 2 et 3 Perfectionnement		
0 - 2 mètres	8 – 10 ans	Baptême	E1	1
0 - 3 mètres	10 – 14 ans			
0 – 6 mètres	8 – 14 ans	Formation Plongeur Bronze	E1	1 (2 en fin formation)
		Plongeur Bronze	E1	2
		Plongeur Argent	E1 ou GP en exploration	2 + 1 plongeur P1 minimum ou 1+2 P1
0- 12 mètres	10 – 12 ans	Plongeur Or	E2 ou GP en exploration	2 + 1 plongeur P1 minimum ou 1 + 2 P1
0 – 20 mètres	12 – 14 ans			

Jeunes plongeurs - Qualifications complémentaires

- Plongée du bord (matériel et plongée du bord)
- Bateau 1 (barges et pneumatiques)
- Bateau 2 (vedettes et chalutiers)
- Aide moniteur (accès aux responsabilités)

Pour info

Qualifications décernées indépendamment ou simultanément
aux brevets jeunes plongeurs

Informations complémentaires : [Manuel de formation technique](#)

Sécurité dans l'activité



Les 2 axes de la sécurité sont donc

- Prévention des accidents
A l'occasion des formations
 - Pratiques
 - Théoriques

- Intervention des secours
dès que possible
(RIFAP et secours)

Principaux risques en piscine

- La noyade
- La syncope hypoxique
- Les barotraumatismes
 - Surpression pulmonaire
 - Oreilles
 - Placage de masque
- Les chutes et traumatismes
- Les risques infectieux

Surveillance de surface dans tous les cas

Noyade

- Lignes d'eau extérieures pour les débutants (appui)
- Apprentissage du palmage de sustentation
- Maîtrise du gilet en surface (bouée)
- Adaptation des exercices au niveau réel des élèves

Syncope hypoxique

- Pas d'hyperventilation
- Pas d'apnée seul
- Récupération entre les apnées
- Apnée statique => protocoles de surveillance

Barotraumatismes

- Surpression pulmonaire
Souffler
Maîtrise de la REC
- Oreilles
Manœuvre d'équilibrage (Valsalva....)
- Placage de masque
Souffler

Chutes et traumatismes

- Ne pas courir
- Ne pas se bousculer
- Dégager les zones de saut
- Organiser les sens de déplacement dans les lignes d'eau
- Coucher les bouteilles

Risques infectieux

- Douches, pédiluves, bonnet (réglementation piscine)
- Désinfecter le matériel, détendeurs, tubas
(Code du Sport art 322-81)

Quand enseigner la sécurité ?

- L'enseignement de la sécurité est récurrent tout au long des formations
- Dans chaque cours de plongée il y aura un item de sécurité

Comment faire passer le message ?

- Ne pas employer un vocabulaire dramatique qui pourrait stresser
- Choisir le moment opportun. Avant la mise à l'eau par exemple
- Capter l'attention au moment de donner les consignes de sécurité

"Vous êtes initiateur, nommé Directeur de Plongée chargé de..."

« Le directeur de plongéeprésent sur les lieuxassure la sécurité des plongeurset le déclanchement des secours... » (CDS art a 322-72)

Sécurité générale (Passive)

- Contrôler le matériel de secours et d'assistance (O2, DAE, trousse)
- Contrôler le moyen de communication (téléphone)
- Vérifier les voies d'évacuation
- Connaître la profondeur du ou des bassins
- Répartir les groupes dans les lignes d'eau (baptêmes débutants)
- Répartir les encadrants selon leurs prérogatives
- Rappeler aux encadrants les règles de sécurité spécifiques à certains exercices
- Faire respecter les règles d'hygiène
- Faire appliquer la réglementation propre à la piscine
- Mettre à disposition du matériel en état de fonctionnement
- Veiller au respect des règles d'utilisation des compresseurs

En milieu artificiel et naturel

"Vous êtes initiateur, dans un rôle d'enseignant chargé de ..."

- Les règles de sécurité sont valables en piscine ou en mer
- Les règles de **sécurité générales** (passives) sont toujours identiques (Oxygène, moyen d'appel, évacuation, ...)
- Les règles de **sécurité particulières** (actives) sont spécifiques à l'exercice travaillé (PMT, apnée, bloc, ...)

Elles peuvent être différentes d'un exercice à l'autre

Ex : La maîtrise de la REC n'est pas obligatoire pour tous les exercices

Mais une règle de sécurité peut également être commune à plusieurs exercices

Ex : Valsalva

En milieu artificiel et naturel

"Vous êtes initiateur, dans un rôle d'enseignant chargé de ..."

Accueil

- Respecter les prérogatives (encadrants et stagiaires)
- Ne pas laisser plonger un élève en mauvaise santé

Avant la mise à l'eau

- Rappeler au stagiaire les règles de sécurité spécifiques à l'exercice
- Rappeler les consignes sur la gestion de l'air

En milieu artificiel et naturel

"Vous êtes initiateur, dans un rôle d'enseignant chargé de ..."

Pendant la plongée

L'encadrant

- Se met à l'eau en premier
- Veille au respect des consignes de sécurité par ses élèves
- S'assure que les pré requis de sécurité sont acquis, en les vérifiant
- Garde toujours ses élèves dans son champ visuel
- Maintient la cohésion de la palanquée
- Ne fait travailler qu'un élève à la fois
- Est assez proche pour pouvoir intervenir rapidement
 - Sur son stagiaire
 - Sur les autres membres de la palanquée, toujours à vue
- Sort de l'eau en dernier

Concerne autant le Président, que le Directeur de Plongée et le moniteur

- Respect des normes de Sécurité sur le compresseur et son local
- Accès réglementé au local compresseur
- Respect de la réglementation sur les blocs de plongée
- Entretien correct du matériel (détendeur et stab)
- Respect des normes d'hygiène pour le matériel
- Stockage sécurisé du matériel (bloc, détendeur, stab)

Equipements de Protection Individuelle

Il s'agit d'un dispositif destiné à être porté ou tenu par un pratiquant en vue de le protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé et sa sécurité. Les E.P.I. mis à disposition des usagers sportifs par un centre sont considérés comme des E.P.I. d'occasion mis à disposition de manière répétée. La réglementation ...

- S'applique aux SCA et structures associatives
- Se base sur un cadre réglementaire fourni et contraignant
 - Règlement UE, Code du sport, Code du travail
- Implique la formalisation d'un suivi au niveau des clubs



Code du sport



Michel Code du travail



Règlement UE ,
Code du sport ,
Code du travail



Règlement UE ,
Code du sport ,
Code du travail

Les obligations à l'achat

- Norme CE
- Numéro de série
- Documentation technique en Français et notice d'information papier du fabricant

Les obligations d'entretien courant

- Selon la réglementation ou préconisations techniques du fabricant
- Règles d'hygiène et de désinfection

Les règles pour le maintien en conformité

- Respect de la notice du fabricant
- Intégrité de l'équipement

Les contraintes de gestion administrative

- Mise en place d'une fiche de gestion
 - dont le contenu minimal est défini par le Code du sport
 - Qui comporte toutes les informations permettant d'identifier l'E.P.I. et de suivre les opérations de maintien en conformité

L'exploitant du centre de plongée doit conserver les documents attestant des opérations de maintien en conformité (factures par ex.). Les informations concernant l'identification et l'entretien des E.P.I. (fiches de gestion, factures ...) doivent être tenus à disposition des plongeurs utilisateurs et des agents chargés du contrôle de l'établissement d'APS et archivées pendant au moins 3 ans

Plus d'infos :

[Courrier de JL Blanchard de Juillet 2017](#)

<http://www.coindespros-ffessm.com/e-p-i-en-plongee/>

Réaction et Intervention Face à un Accident de Plongée - RIFAP

Cette compétence a pour objet l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime d'un accident de plongée, avant sa prise en charge par les services de secours

Conditions de formation

- Etre licencié à la FFESSM
- Etre âgé de 16 ans
- Pas de condition de niveau de plongée

Obligatoire

- A partir du N3
- Pour tous les niveaux d'enseignement

Les formations de secourisme à la FFESSM - ANTEOR

ANimer l'apprentissage des **TE**chniques d'**O**xygénothérapie **R**animation

- Cette compétence a pour objet l'acquisition des savoirs et savoir-faire
- Nécessaire à l'enseignement de l'utilisation du BAVU et de l'oxygénothérapie
- Dans l'environnement de la plongée et jusqu'à prise en charge par les services de secours

Protéger – Alerter – Secourir

En piscine, l'initiateur directeur de plongée,
est responsable de la mise en œuvre du plan de secours
Le directeur de plongée doit faire

- ✓ Sortir l'accidenté du bassin
- ✓ Faire évacuer les autres plongeurs du bassin
- ✓ Faire le bilan vital de l'accidenté
- ✓ Délivrer les premiers soins
- ✓ Mettre en place l'oxygénothérapie si nécessaire
- ✓ Prévenir les secours conformément au plan d'organisation des secours
- ✓ Organiser l'arrivée des secours
- ✓ Renseigner la fiche d'évacuation

En piscine prévoir un plan de bassin avec la localisation des moyens de secours et de communication

PLAN DE SECOURS (PISCINE)

<p>L'ETABLISSEMENT D'APS Plongée Plaisir 7 quai des Brumes 06210 Mandelieu-La-Napoule Responsable : James Bond Téléphone : 04 57 00 70 07 Téléphone : 06 57 007 007 N° déclaration APS : 007.07.ET.1234</p>	<p>MATERIEL DE SECOURS </p> <p>Matériel de secours et d'assistance (oxygène) : Dans le local infirmerie (voir plan du bassin)</p> <p>Pression O₂ : _____ vérifiée le : _____ par : _____</p> <p>Trousse de secours : Dans le local infirmerie (voir plan du bassin)</p> <p>Contenu vérifié le : _____ par _____</p>
<p>ASSUREUR/ASSISTANCE Nom : _____ Téléphone : 04 57 00 70 07 N° de police : 007.07.ET.1234 Autres informations : _____</p>	

PLAN DU BASSIN
avec localisation du téléphone (si nécessaire, indicatif pour sortir), de l'infirmerie, de la trousse de secours, du matériel d'oxygénothérapie, des portes d'accès (accueil, portes de secours), ...

<p>NUMÉROS D'URGENCE</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; color: white; background-color: #0056b3; padding: 5px;">15 <small>SAMU</small></td> <td style="text-align: center; color: white; background-color: #c00000; padding: 5px;">18 <small>POMPIERS</small></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: white; background-color: #800080; padding: 5px;">17 <small>POLICE GENDARMERIE</small></td> <td style="text-align: center; color: white; background-color: #008000; padding: 5px;">112 <small>TOUTES URGENCES</small></td> </tr> </table>	15 <small>SAMU</small>	18 <small>POMPIERS</small>	17 <small>POLICE GENDARMERIE</small>	112 <small>TOUTES URGENCES</small>	<p>Hôpital :</p> <p>Médecin 1 :</p> <p>Médecin 2 :</p> <p>Médecin 3 :</p> <p>Médecin ORL :</p>
15 <small>SAMU</small>	18 <small>POMPIERS</small>				
17 <small>POLICE GENDARMERIE</small>	112 <small>TOUTES URGENCES</small>				

PAGE 2
DECRIRE LA PROCEDURE EN CAS
D'ACCIDENT GRAVE (NOYADE, ...):
CONSEIL : EN FONCTION DE VOTRE PISCINE OU
FOSSE DE PLONGEE, ETABUSSEZ CES ELEMENTS
EN TENANT COMPTE DE CEUX DE L'EXPLOITANT,
TENU PAR AILLEURS D'ELABORER UN PLAN
D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES
SECOURS (POSS).



URGENCE ET NUMÉROS D'APPEL



SAMU



POLICE
GENDARMERIE



POMPIERS



TOUTES
URGENCES



Pédagogie organisationnelle

L'épreuve de pédagogie organisationnelle

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation des capacités d'organisation

elle peut porter sur

- L'organisation des séances
- La gestion du bassin
- La fiche de sécurité

bassin désigne une «piscine ou fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas 6 mètres» conformément au Code du Sport (Art. A. 322-98)

Le candidat dispose de

- 30 minutes pour préparer son sujet
- 10 minutes maximum pour l'exposer
- Le jury dispose ensuite de 20 minutes maximum pour poser d'éventuelles questions et permettre au candidat d'y répondre

Nota

- Les candidats sont autorisés à utiliser le MFT pour préparer leur sujet pendant les épreuves pédagogiques
- Dans chaque pédagogie la note inférieure à 5 est éliminatoire
- La moyenne de 10/20 minimum est requise pour le groupe

Précisons pour cette épreuve !

Cette épreuve a pour objectif

- L'évaluation d'une capacité à organiser notre activité
 - dans le cadre fédéral
 - en fonction des prérogatives
 - dans le respect de la réglementation
 - et en toute sécurité

Au cours de cette épreuve, le candidat s'adresse à des pairs formateurs

- Il s'agit d'un entretien, pas d'un cours !
- Le candidat argumente sa façon de concevoir et réaliser l'action de formation de plongeurs
- Il présente les concepts organisationnels sur lesquels il s'appuie
 - Ils résultent de son analyse du contexte proposé

Cet exposé doit être illustré

- Présenter un caractère opérationnel
- Et être argumenté

Et dans la vraie vie, c'est...

Oui ! c'est quoi ?

- Avez-vous des exemples ?

- De votre capacité à organiser notre activité
 - Dans le cadre fédéral
 - En fonction des prérogatives
 - Dans le respect de la réglementation
 - Et en toute sécurité

Ben... Et dans la vraie vie, c'est... pour résumer

La fonction de Directeur de Plongée en milieu artificiel

- Organisation d'une séance ponctuelle de piscine comportant plusieurs niveaux de formation

L'organisation d'un projet de formation sur une saison en piscine

- Planification de cette formation sur la saison en piscine
- Construction d'une progression sur plusieurs séances
- Mise en œuvre des indicateurs et des évaluations
- Organisation d'une séance d'évaluation au brevet de plongeur Niveau 1

Le respect du cadre réglementaire et la sécurité de tous

- Gestion du/des groupe(s) et des moyens en ressource humaine
- Respect des exigences de sécurité autour et à l'intérieur du bassin
- Respect des règles de sécurité spécifiques propres à certaines séances

Déjeuner
Bon appétit

1er exemple de sujet

Vous êtes initiateur, nommé directeur de plongée, chargé de la surveillance d'une piscine comportant un bassin de 25 m avec un côté petit bain d'une profondeur de 1 m et un côté grand bain d'une profondeur de 4 m.

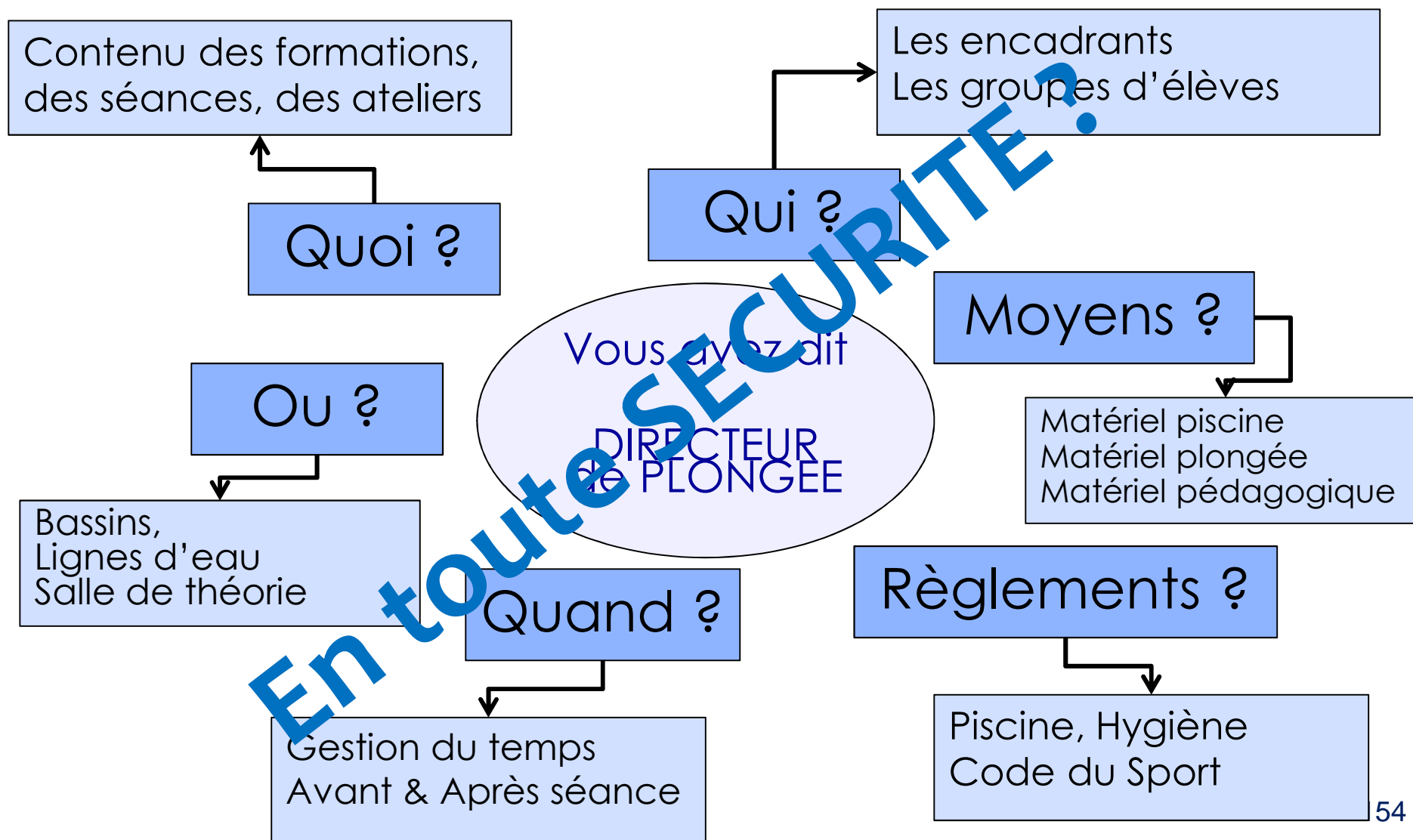
Vous devez attribuer un espace de travail aux différents groupes de plongeurs du baptême à la préparation GP-N4.

Présentez au jury les critères dont vous tenez compte pour mettre en place cette organisation.

Bien lire et relire le sujet
Analyser tous les mots et
les informations données

Quelles sont ici les
informations importantes ?

Je me pose les bonnes questions



Structurez votre organisation 1/2

Avant la séance Des recommandations ?

Mise en place des lignes d'eau pour localisation des différents groupes

- Débutants et baptêmes au bord, nageurs au milieu
- Séparer l'apnée / nageurs / technique bouteilles
- Séparer les mises à l'eau

Vérification du matériel

- En quantité : nombre de scaphandres
- En qualité : matériel adapté (blocs gonflés, octopus, planches, cerceaux, ...)

Consignes aux moniteurs si le DP est surveillant de bassin

- Rappel des thèmes et niveau du cours
- Nombre d'élèves et âge si mineur
- Rappel des consignes de sécurité

Vérifier l'âge des baptisés (bassin de 4m) –Cf § Plongée jeunes

Structurez votre organisation 2/2

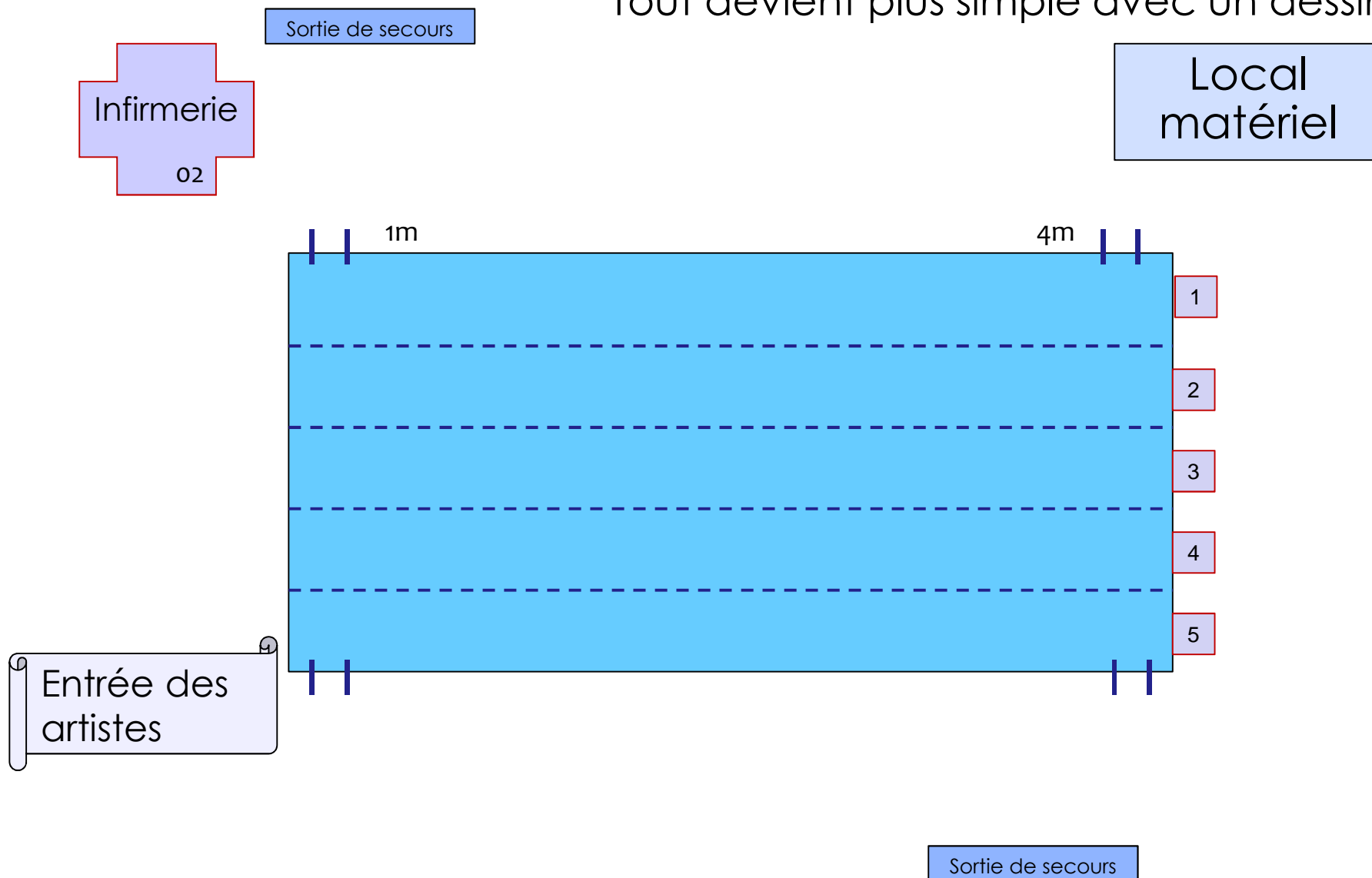
Pendant la séance

- Respecter des zones de travail
- Ne pas encombrer les zones d'immersion ou d'appui
- Répartir les groupes autour du bassin pour les briefings
- Affiner le réglage des largeurs de ligne d'eau en fonction du nombre de participants

Après la séance

- Vérifier que tout le monde est sorti
- Ranger le matériel

Tout devient plus simple avec un dessin !



2ème exemple de sujet

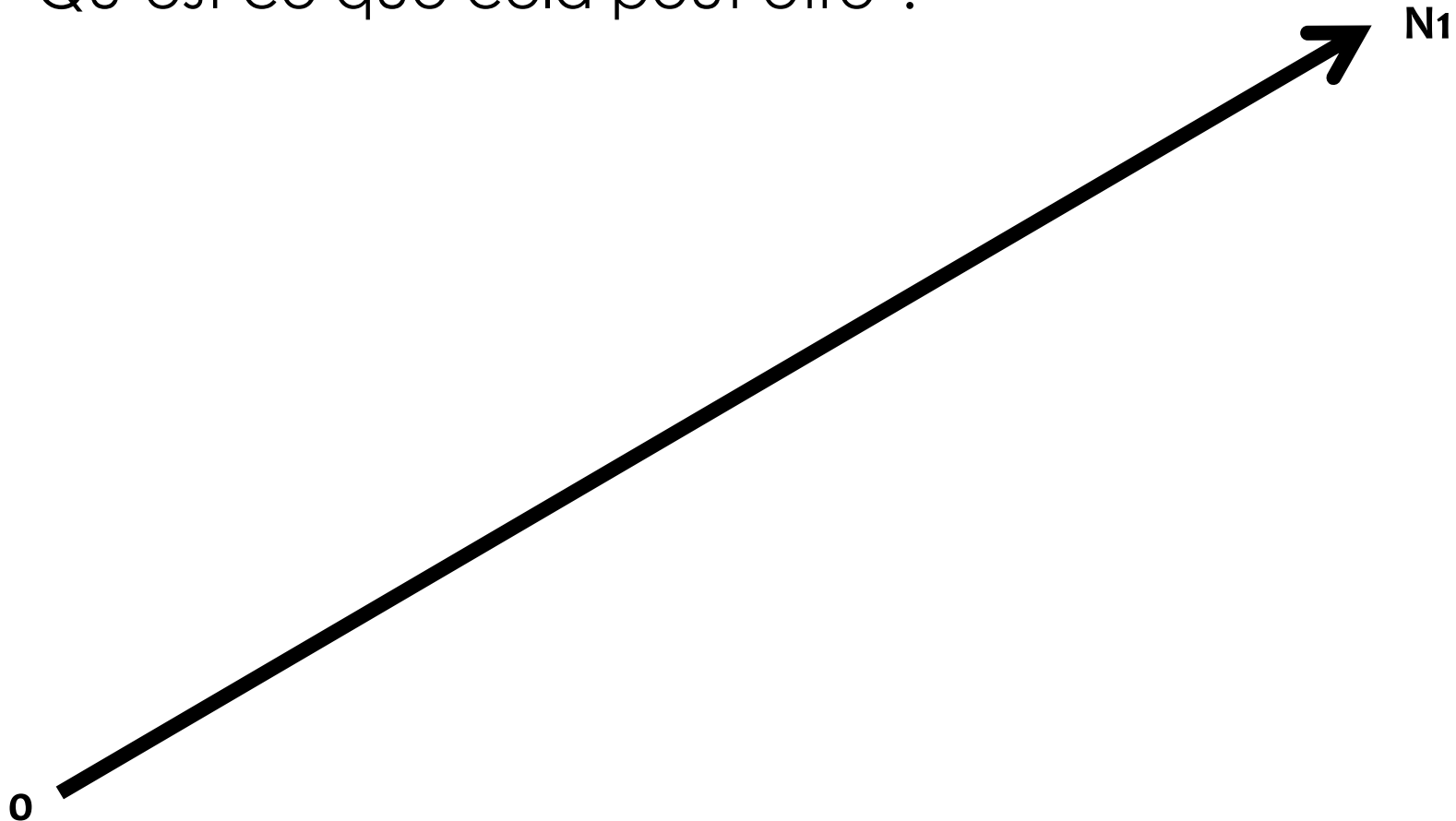
Vous êtes initiateur, dans un rôle d'enseignant, chargé d'établir une progression pour un groupe de plongeurs en préparation N1 sur le vidage de masque en plongée.

Les séances ont lieu dans une piscine de 25 m dont la profondeur maximum est de 4 m

Présentez au jury la progression que vous envisagez (nombre de séances ainsi que le contenu) pour permettre l'acquisition de ces notions par des plongeurs débutants.

Quelles sont ici les informations les plus déterminantes ?

Présentez au jury une progression
Qu'est ce que cela peut être ?



Le niveau d'eau dans le masque

- Accoutumance de l'eau sur le visage (nez, yeux)
- Remplissage du masque partiel puis total



La profondeur de réalisation

- Avec appui ou sans (échelle et fond)
- Puis augmentation de la profondeur (bassin de 1m à 4m)



La vitesse de réalisation

- En une ou plusieurs expirations
- Rapidité du geste



Aisance !

- Retirer complètement le masque
- Après plusieurs ventilations
- Rapidité d'exécution du geste

Autre exemple de sujet

Vous êtes initiateur, dans un rôle d'enseignant, chargé de l'organisation de la formation d'un groupe de 5 stagiaires en formation N2 pour une séance ayant pour thème :

La remontée d'un plongeur en difficulté

La séance a lieu dans une fosse de 6 mètres

Question : Présentez au jury votre organisation dans ses différentes composantes

- Encadrement
- Sécurité
- Matériels
- Organisation des immersions
- Etc.

Quelles sont ici les informations les plus déterminantes ?



L'organisation ce n'est pas l'apprentissage du geste
Mais

- Sa pratique en sécurité
- Le respect de la réglementation
- L'encadrement nécessaire
- Le matériel pédagogique utile
- Le nombre de séance pour
 - Initiation
 - Perfectionnement
 - Evaluation
 - & Remédiation si besoin

Être ARGUMENTEE

Pédagogique spécifique

Enseigner la plongée

Plan

- Les contenus de formation des plongeurs au sein de la FFESSM : Le Manuel de Formation Technique (MFT)
- Construire une séance de pédagogie pratique
Un exemple : la remontée sur expiration avec embout N1
- Construire une séance de pédagogie théorique
- TPs

Pourquoi un référentiel?

Faciliter l'actualisation des contenus

- Adaptabilité aux changements de réglementation
- Prise en compte des nouvelles pratiques et de l'évolution du matériel

Mettre en place un guide pédagogique

- Cadre dans lequel la liberté pédagogique peut pleinement s'exprimer
- Trame commune entre les différents niveaux
- Précisions apportées au niveau des savoirs, savoir-faire et savoir-être

Être un support de réflexion entre élève et enseignant

- « règle du jeu » entre enseignant et stagiaire cadrée par les précisions apportées dans les « commentaires et limites » et critères de réalisation
- Lecture commune pour l'élève et l'enseignant

Manuel de Formation Technique MFT

https://ffessm.fr/pages_manuel.asp

Mémento du plongeur

Littérature fédérale (Subaqua, CTN Infos, ...)

Sites web des CTR et CoDep, mémoires d'instructeurs

Internet...

Choisissez bien vos sites
de références



- Fiches pédagogiques erronées
- Contenu obsolète
- Théorie de la plongée loin de la pratique
- Exercices pratiques accidentogènes



PLONGEUR NIVEAU 1 (N1)

PROFIL GENERAL

Le plongeur Niveau 1 (N1) est capable de réaliser des plongées d'exploration :

- Jusqu'à 20 m de profondeur, au sein d'une palanquée, avec un Guide de Palanquée (GP) qui prend en charge la conduite de la plongée.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée (DP), selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).

Ce plongeur :

- Sait s'équiper, s'immerger, s'équilibrer et évaluer.
- Sait prévenir pour lui-même les incidents de plongée.
- Sait aider un équipier en attente de l'intervention du GP.
- Sait recevoir si besoin l'aide du GP ou d'un équipier.
- Sait appliquer les consignes données par le GP.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre âgé de 14 ans au moins à la date de délivrance (autorisation d'un responsable légal pour les mineurs).
L'âge minimum requis peut être abaissé à 12 ans dans les conditions suivantes :
 - Demande volontaire de l'intéressé(e).
 - Demande des parents au président du club ou au responsable de la structure commerciale agréée.
 - Avis favorable du moniteur et du président du club ou du responsable de la structure commerciale agréée.

PLONGEUR NIVEAU 1

ORGANISATION GENERALE

- Les sessions de plongeur de Niveau 1 sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, en formation continue ou sous la forme d'un examen ponctuel.
- L'acquisition de chacune des compétences 1 à 7 (voir référentiel des contenus de formation) doit se faire au sein d'une même équipe pédagogique; il n'y a pas de chronologie dans la validation des capacités constitutives des compétences, ni dans la validation globale des compétences elles-mêmes. Il n'y a pas d'obligation d'acquiescer l'ensemble des compétences au sein d'une même équipe pédagogique. **Cependant les exercices qui concernent les compétences 2, 3 et 4 doivent être organisés et réalisés entre 0 et 5 mètres. Lorsque ces compétences sont validées, la formation technique du plongeur peut alors être poursuivie progressivement au-delà de la profondeur de 6m, conduisant ainsi à l'obtention de l'aptitude d'évolution de plongeur encadré à 20m.**
- Les exercices qui concernent la compétence 6, facultative, sont obligatoirement réalisés en fin de formation.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé de 14 ans au moins (autorisation du responsable légal pour les moins de 16 ans).
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins de 1 an.

L'âge minimum peut être ramené à 12 ans sous les conditions suivantes:

- Demande formulée par l'enfant.
- Demande formulée par les parents auprès du président du club.
- Avis favorable du moniteur.
- Avis favorable du président du club.
- Présentation d'un certificat médical favorable à la préparation et à la délivrance de ce brevet, délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU). Ce certificat devra être présenté dès l'entrée en formation.

JURY

Les compétences 1 à 7 ou (et) les capacités constitutives des 7 compétences devront être signées par le formateur, ou par le président du club après avis du formateur.

DELIVRANCE DU BREVET

- Le brevet de Niveau 1 est délivré par le club, sous la signature du président ou du président et du formateur.
- Le club doit valider le niveau sur le passeport du lauréat et lui remettre, éventuellement et sur sa demande, un diplôme de Plongeur Niveau 1. Le passeport et le brevet devront comporter le cachet officiel du club.
- Le club doit enregistrer le brevet sur le site internet <www.ffessm.fr> pour que le siège national puisse éditer la carte double face FFESSM/CMAS et l'adresser au candidat. Le siège national garde en archive les informations concernant les brevets.

RÈGLES D'ORGANISATION ET DE DELIVRANCE

L'ensemble des conditions de réalisation des certifications de la FFESSM est défini dans les « Règles générales de formation et délivrance des certifications de la FFESSM ».

Le brevet de plongeur Niveau 1 (N1) est délivré au niveau d'un club affilié ou d'une structure commerciale agréée :

- Soit par le président du club ou le responsable de la structure commerciale agréée.
- Soit par un encadrant E3 (licencié) avec l'autorisation de président du club ou du responsable de la structure commerciale agréée.

L'enseignement et la validation des compétences s'effectue dans l'espace 0 - 6 m par un E1 minimum.
Conformément à l'article A. 322-83 du Code du Sport, un plongeur en cours de formation technique peut évoluer dans l'espace de 0 à 20 m sous la responsabilité d'un E2.

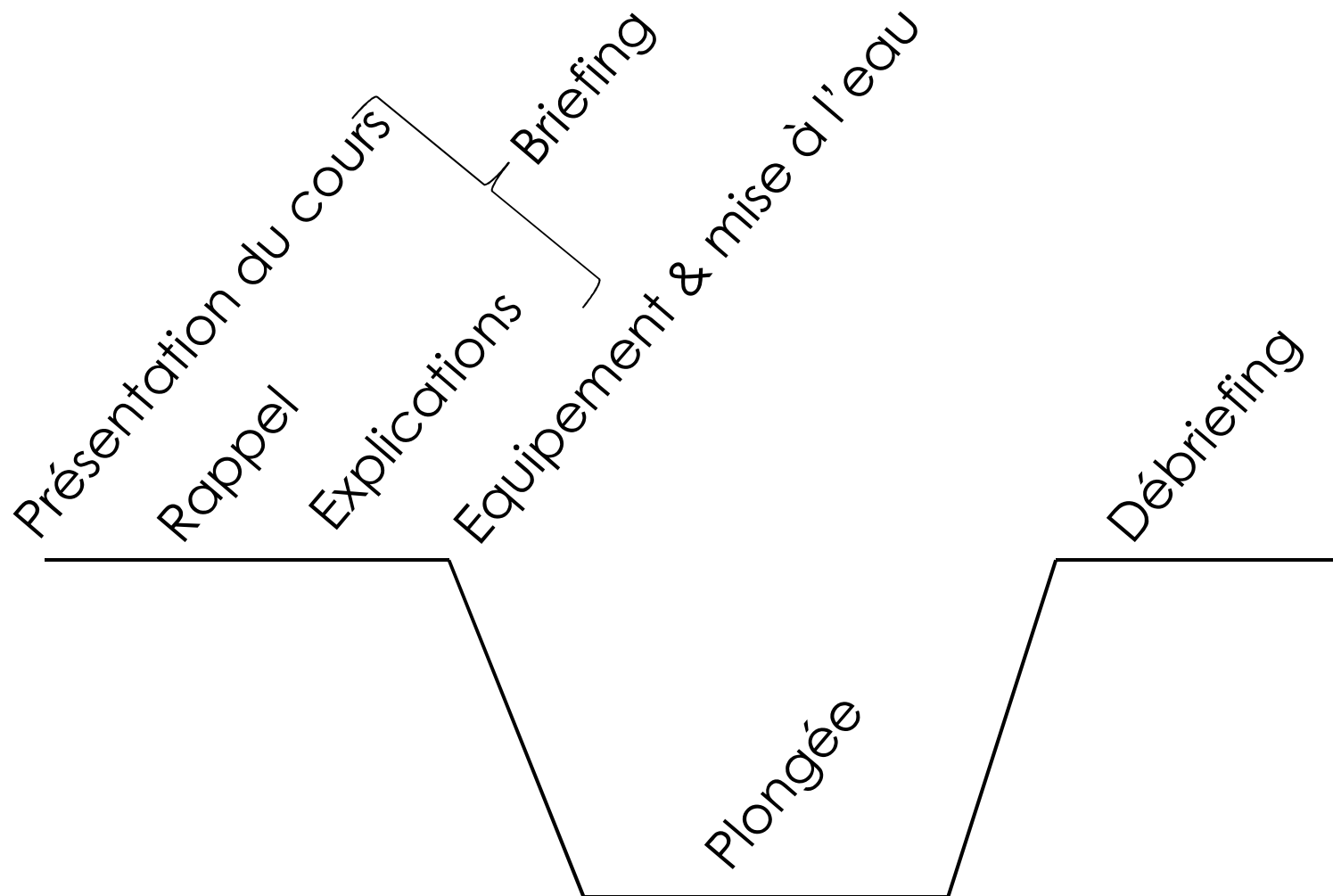
L'accoutumance à la profondeur doit être progressive.

Dans le cas d'une certification délivrée en milieu artificiel, le plongeur Niveau 1 (N1) doit réaliser, au plus tard, dans les douze mois suivants l'obtention de la certification au moins 4 plongées en milieu naturel attestées sur son carnet de plongée.

CONTENU DE LA FORMATION - COMPETENCES

A l'issue d'une formation progressive et adaptée, le plongeur Niveau 1 (N1) possède les compétences suivantes :

- C1 : UTILISER L'EQUIPEMENT DE PLONGEE
- C2 : EVOLUER EN ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ET SUBAQUATIQUE
- C3 : EVOLUER EN PALANQUEE GUIDEE
- C4 : PARTICIPER A LA SECURITE EN PLONGEE
- C5 : CONNAITRE ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT MARIN
- C6 : CONNAISSANCES EN APPUI DES COMPETENCES



Briefing (5 à 10 min maxi)

- Présenter l'objectif de séance en
 - le liant à des séances précédentes (perfectionnement)
 - Le rapprochant à la compétence ciblée
- Présenter et justifier la compétence que l'on souhaite développer
- Présenter rapidement les exercices
- Démonstration éventuelle
- Donner des critères de réalisation objectifs
- Rappel des signes spécifiques
Exemple « fait l'exercice », « fin d'exercice »,...
- Organisation de la séance
Exemple « on est à tel endroit, avec une bouée, un bout,...
- Eléments de sécurité propres au plongeur
Exemple Passage d'oreille,...

Déroulement de la séance (30 min à 1h)

- Avant la mise à l'eau, rappel des principaux axes de sécurité
- Correction des erreurs au fur et à mesure (acquisition des sensations)...
- En piscine, possibilité de repasser en surface pour explication complémentaire/correction
 - En mer, plus difficile => importance du briefing

Débriefing (5 à 10 min maxi)

- Bilan de la séance
- Synthèse des acquis de la séance
- Insister sur les aspects positifs
- Positiver et analyser les échecs
- Présenter la/les prochaines séances

Construire une séance de formation pratique avec ou sans scaphandre
les questions à se poser

Pédagogie

- Objectif de la formation ?
- Objectif de la séance ?
- Quels exercices vais-je leur faire faire ?
- Moyens d'évaluation et d'autoévaluation ?
- Les éléments théoriques nécessaires à mon cours ?

Moyens humains et matériels

- Ai-je assez de matériel ?
- Assez de moniteurs ?
- Temps suffisant ?

Elèves

- Quels sont les acquis/pré-requis ?
- Où en sont-ils dans leur formation ?
- Combien sont-ils ?

Sécurité

- Matériel ?
- Organisation humaine ?
- Pré-requis ?

Construire une séance de formation pratique avec ou sans scaphandre
les questions à se poser

Pédagogie

- Objectif de la formation ? N1
- Objectif de la séance ? Ne pas bloquer la ventilation en remontant
- Quels exercices vais-je leur faire faire ? La remontée en expiration contrôlée
- Moyens d'évaluation et d'autoévaluation ? Vitesse, durée, autres critères ?
- Les éléments théoriques nécessaires à mon cours ? Préventions barotraumatismes

Moyens humains et matériels

- Ai-je assez de matériel ? Scaphandre
- Assez de moniteurs ? 1 pour 1-4
- Temps suffisant ? Au moins...

Elèves

- Quels sont les acquis/pré-requis ? Sustentation, STAB en surface, Signes,...
- Où en sont-ils dans leur formation ? Place dans la progression fixée
- Combien sont-ils ? Entre 1 et 4...

Sécurité

- Matériel ? O2 trousse de secours,...
- Organisation humaine ? Qui plonge, DP ? Organisation de la Piscine
- Pré-requis ? Signe, palmage de sustentation

Présentation

La Remontée en Expiration Contrôlée

Présentation moniteur/élèves et inversement

« Bonjour, je m'appelle.... je suis votre
moniteur/monitrice pour cette séance »

« Comment vous appelez-vous ? »

« On se tutoie en plongée... »

« Comment se passe la formation jusque là ? »

Présentation de l'objectif de séance

« Afin d'assurer sa sécurité, un plongeur doit être
capable de remonter à la surface en privilégiant
l'expiration, embout en bouche.
C'est ce que nous allons apprendre maintenant »

La Remontée en Expiration Contrôlée

Présentation
Justification

Expliquez à vos élèves pourquoi ils sont là

« En tant que N1, vous allez évoluer jusqu'à 20m, et plus particulièrement dans la zone 0-10m. Pour assurer sa sécurité, il est primordial d'intégrer un automatisme d'expiration lors de la remontée... »

La Remontée en Expiration Contrôlée

Présentation

Justification

Pré requis

Ce que les élèves doivent savoir faire avant de commencer ce cours (à vérifier)

Utilisation de la STAB en surface

Apnée expiratoire

Communication générale et spécifique à l'exercice: OK, Toi, Moi, Monte, Descend, OK de surface, souffle, ralentis, fin d'exercice...

La Remontée en Expiration Contrôlée

Présentation

Justification

Pré requis

Organisation générale

Présentation de l'environnement de travail et
du matériel

« Nous nous mettrons à l'eau avec le
scaphandre... »

« Vous avez des points d'appui ici et là... »
...etc..

La Remontée en Expiration Contrôlée

Présentation

Justification

Pré requis

Organisation générale

Rappels théoriques

Rappels succincts de notions de théorie pour comprendre

« Les volumes gazeux augmentent lorsque la pression diminue. Ainsi en plongée, quand on remonte l'air se dilate, y compris dans nos poumons. C'est pour cela qu'il ne faut jamais bloquer sa respiration en remontant... »

Présentation
Justification
Pré requis
Organisation
générale
Rappels théoriques
Sécurité – prévention
des accidents

La Remontée en Expiration Contrôlée

1- Précautions à prendre par le moniteur pour assurer la sécurité des élèves

Scaphandres bien grésés

Profondeur adaptée

Un seul élève à la fois fait l'exercice

Les autres élèves sont mis en sécurité

Point d'appui en surface

Vérification des pré requis

Moniteur proche des élèves ...etc..

2- Consignes données aux élèves pour éviter les accidents

« Vous restez près de moi, vous êtes attentifs »

« N'oubliez pas d'équilibrer oreilles et masque »

« Vous devez expirer à la remontée »

« Vous ferez les exercices à tour de rôle »

« N'oubliez pas le signe OK en surface » ...etc..

La Remontée en Expiration Contrôlée

Présentation

Justification

Pré requis

Organisation générale

Rappels théoriques

Sécurité – prévention
des accidents

Développement

- Explications hors de
l'eau

Explications détaillées du comportement et des
gestes techniques à faire durant la séance

« Sur le fond, tu te mettras face à moi, debout,
gilet vide »

« Sur mon signe, tu prendras une inspiration »

« A mon signal, tu remonteras face à moi en
palmant et en dosant ton expiration continue »

« Arrivée en surface, tu gonfleras ta bouée »

« Tu me feras le signe OK »

« Tu rejoindras le point d'appui »

La Remontée en Expiration Contrôlée

Présentation

Justification

Pré requis

Organisation générale

Rappels théoriques

Sécurité – prévention
des accidents

Développement

- Explications hors de l'eau
- Critères d'évaluation

Avant de commencer les exercices,
l'élève doit savoir sur quoi, il va être
évaluer

« Tu dois remonter du fond, en te calant sur
ma vitesse, et en privilégiant l'expiration »

La Remontée en Expiration Contrôlée

Présentation

Justification

Pré requis

Organisation générale

Rappels théoriques

Sécurité – prévention des
accidents

Développement

- Explications hors de l'eau
- Critères d'évaluation

Rappels à la surface de
l'eau

Les derniers conseils avant l'immersion

- « N'oublie pas d'équilibrer tes oreilles et de souffler dans le masque à la descente »
- « N'oublie pas d'expirer à la remontée »

La Remontée en Expiration Contrôlée

Présentation

Justification

Pré requis

Organisation générale

Rappels théoriques

Sécurité – prévention des accidents

Développement

- Explications hors de l'eau
- Critères d'évaluation

Rappels à la surface de l'eau

Exercices

Réalisation des exercices avec
corrections et conseils au fond si
possible ou à chaque retour surface
Voir la sécurisation d'un atelier...

La Remontée en Expiration Contrôlée

Présentation

Justification

Pré requis

Organisation générale

Rappels théoriques

Sécurité – prévention des accidents

Développement

- Explications hors de l'eau

- Critères d'évaluation

Rappels à la surface de l'eau

Exercices

Bilan

Informations collectives et individuelles sur les prestations - Proposition de correctifs

« C'était une bonne séance, vous avez tous pu voir qu'il était possible de remonter tout en soufflant »

« Ne soufflez pas trop d'air au début »

« Rien ne sert de se précipiter » ...etc..

Retours sur la séance (« feedback »)

« Qu'est-ce que vous avez appris/retenu ? »

« Avez-vous des remarques ou des questions ? »

La Remontée en Expiration Contrôlée

Présentation

Justification

Pré requis

Organisation générale

Rappels théoriques

Sécurité – prévention des
accidents

Développement

- Explications au sec
- Critères d'évaluation

Rappels à la surface de
l'eau

Exercices

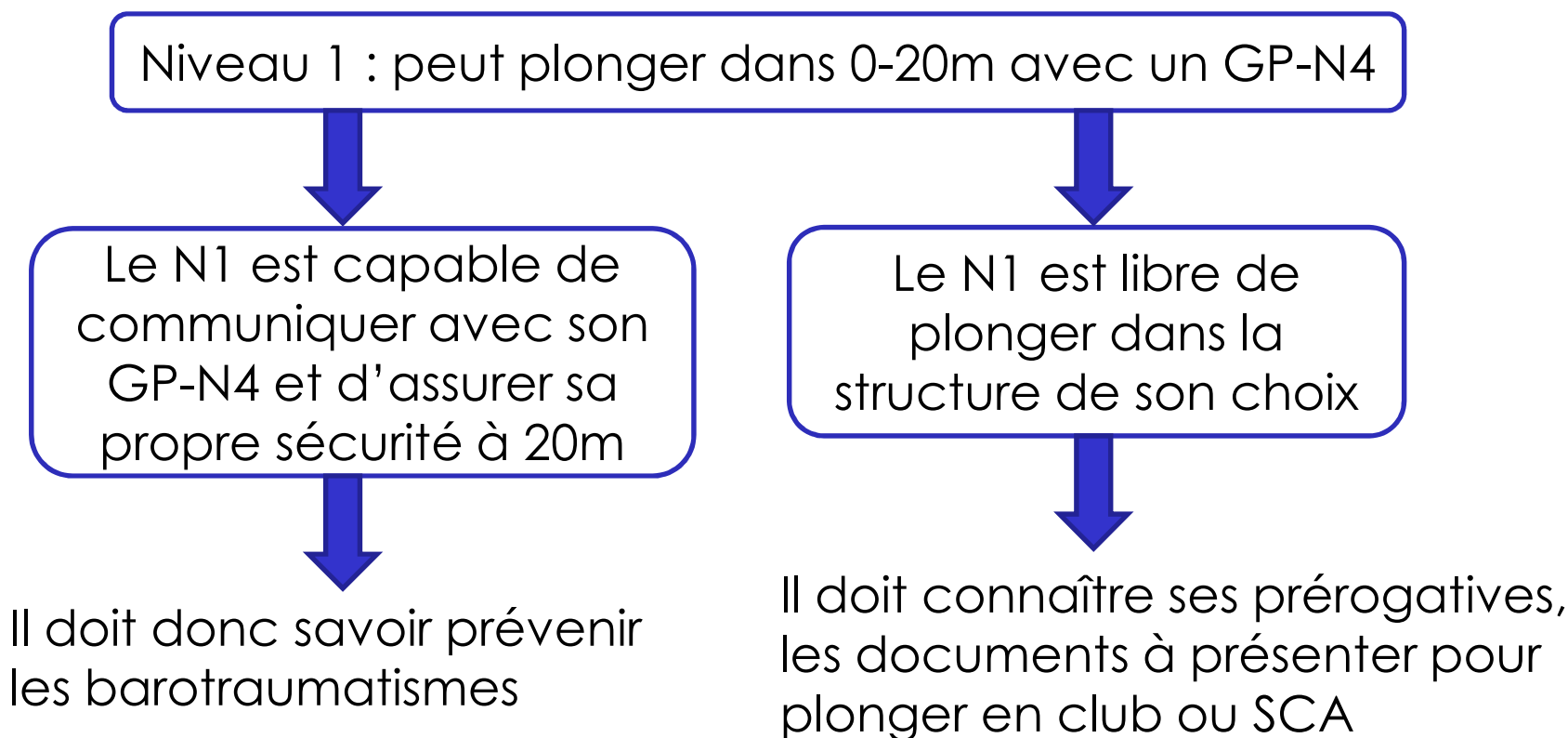
Bilan

Prochain cours

Suite logique avec les exercices de la
séance

« Nous apprendrons l'utilisation des purges
du gilet dans la fosse de 4m »

La théorie est un outil pour appréhender la pratique
L'enseignement de la théorie doit **TOUJOURS** être au service
de la pratique de la plongée



PAUSE
10 minutes

Pédagogie pratique

1. Conduisez la 1ère séance ayant pour thème la stabilisation en immersion avec le gilet stabilisateur. Vous mettrez aussi en évidence le poumon-ballast
2. Conduisez une séance de perfectionnement ayant pour thème les différentes techniques d'immersion en libre
3. Un plongeur en formation N1 éprouve des difficultés à rester sous l'eau plus de quelques secondes. Construisez votre séance sous la forme la plus ludique possible
4. Conduisez une séance générale d'évaluation pour un plongeur en fin de formation niveau 1 en piscine

Pédagogie théorique

5. Construisez un séance d'enseignement sur les barotraumatismes aux PN1

Merci de votre attention
&
bonne formation